Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur 019-241900133-20250310-DEL-2025-017-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 12/03/2025 Publication : 12/03/2025



Communauté de Communes

Ventadour Egletons Monédières

Rapport d'orientation budgétaire 2025

Communauté de Communes Ventadour Egletons Monédières Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur 019-241900133-20250310-DEL-2025-017-DE

Accusé certifié exécutoire

Table des matières

Réception par le préfet : 12/03/2025 Publication : 12/03/2025

Pr	réambule	3
	Cadre juridique du DOB	3
	Planning budgétaire	4
	Contexte des Finances Locales	4
I)	Présentation de la Communauté de Communes	8
	A) Compétences	10
	B) Gouvernance	11
	Composition du conseil communautaire au 1er janvier 2025	12
	Liste des conseillers communautaires titulaires	13
II)	Etat des lieux financier	14
	Evolution des dépenses de fonctionnement par budget et par année	14
	Evolutions prévisionnelles des dépenses et des recettes	16
	Evolution des taux de fiscalité 2017-2024	16
	Evolution des recettes de fiscalité	16
	Evolution des concours financiers	17
	Evolution des tarifs depuis 2018	18
	Attributions de compensation	19
	Evolution des postes de dépenses et de recettes de fonctionnement (budget principal)	20
	Evolution de la Capacité d'Autofinancement (Epargne brute)	21
	Evolution du résultat de fonctionnement reporté	22
	Mesures envisagées pour améliorer la CAF	22
	Etat de l'endettement – Budget principal	23
	Etat de l'endettement pluri-budgétaire	28
	Amortissement prévisionnel de la dette	28
	Evolutions envisagées en matière d'endettement	29
Ш) Etat des lieux des Ressources Humaines	30
	Organigramme de la collectivité au 1er janvier 2025	30
	Typologie des agents au 1 ^{er} janvier 2025 :	31
	Dépenses de personnel	32
	Evolutions envisagées des dépenses de personnel	33
	Schéma de mutualisation	
	Restes à réaliser (RAR) de la section d'investissement des Budgets Primitifs 2025	34
I۱	() Orientations Budgétaires pluriannuelles à partir de 2025	36

Réception par le préfet : 12/03/2025 Publication : 12/03/2025

Préambule

Conseil communautaire – 10 mars 2025

Cadre juridique du DOB

Par application des dispositions de l'article L5211-36 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT), les dispositions de l'article L2312-1 du CGCT sont applicables à la Communauté de Communes.

Ainsi, celui-ci dispose:

« Dans les communes de 3 500 habitants et plus, le maire présente au conseil municipal, dans un délai de deux mois précédant l'examen du budget, un rapport sur les orientations budgétaires, les engagements pluriannuels envisagés ainsi que sur la structure et la gestion de la dette. Ce rapport donne lieu à un débat au conseil municipal, dans les conditions fixées par le règlement intérieur prévu à l'article <u>L. 2121-8</u>. Il est pris acte de ce débat par une délibération spécifique. »

Ces dispositions ont été complétées par le décret n° 2016-841 du 24 juin 2016 relatif au contenu ainsi qu'aux modalités de publication et de transmission du rapport d'orientation budgétaire.

Ainsi, le rapport d'orientation budgétaire doit comporter les informations suivantes :

- Les orientations budgétaires envisagées par la collectivité portant sur les évolutions prévisionnelles des dépenses et des recettes, en fonctionnement comme en investissement.
 Sont notamment précisées les hypothèses d'évolution retenues pour construire le projet de budget, notamment en matière de concours financiers, de fiscalité, de tarification, de subventions ainsi que les principales évolutions relatives aux relations financières entre les communes et l'établissement public de coopération intercommunale à fiscalité propre
- La présentation des engagements pluriannuels, notamment les orientations envisagées en matière de programmation d'investissement comportant une prévision des dépenses et des recettes. Le rapport présente, le cas échéant, les orientations en matière d'autorisation de programme.
- Des informations relatives à la structure et la gestion de l'encours de dette contractée et les perspectives pour le projet de budget. Elles présentent notamment le profil de l'encours de dette que vise la collectivité pour la fin de l'exercice auquel se rapporte le projet de budget.
- L'évaluation de l'évolution prévisionnelle du niveau d'épargne brute, d'épargne nette et de l'endettement à la fin de l'exercice auquel se rapporte le projet de budget.
- Un tableau récapitulatif de la structure des effectifs, des dépenses de personnel comportant notamment des éléments sur la rémunération tels que les traitements indiciaires, les régimes indemnitaires, les nouvelles bonifications indiciaires, les heures supplémentaires rémunérées et les avantages en nature, de la durée effective du travail dans la commune. Il présente en outre l'évolution prévisionnelle de la structure des effectifs et des dépenses de personnel pour l'exercice auquel se rapporte le projet de budget.

Le rapport prévu à l'article L. 212-1 est transmis par l'établissement public de coopération intercommunale aux maires des communes qui en sont membres dans un délai de quinze jours à compter de son examen par l'assemblée délibérante. Il est mis à la disposition du public au siège de la Communauté de Communes, dans les quinze jours suivants la tenue du débat d'orientation budgétaire. Le public est avisé de la mise à disposition de ces documents par tout moyen.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur 019-241900133-20250310-DEL-2025-017-DE

Accusé certifié exécutoire

Planning budgétaire

Réception par le préfet : 12/03/2025

- ৬ Lundi 10 mars 2025 : de চিট্টেল নিশ্বের প্রতিষ্ঠিন budgétaire
- Sur Courant mars : réunion du bureau communautaire et de la commission des Finances
- Undi 14 avril 2025 : conseil communautaire pour le vote des comptes administratifs et de gestion 2024, des budgets primitifs 2025 et des produits fiscaux attendus

Contexte des Finances Locales

La dissolution de l'Assemblée nationale puis la censure du Gouvernement de Michel Barnier ont fortement perturbé le calendrier budgétaire de l'Etat.

Le projet de loi de financement de la sécurité sociale (PLFSS) a été rejeté par l'Assemblée nationale au terme de la procédure de l'article 49.3 le mercredi 4 décembre 2024. Le projet de loi de finances (PLF) pour 2025, qui poursuivait son parcours au Sénat, est ainsi automatiquement devenu caduc.

Une loi spéciale a été promulguée le 20 décembre 2024 pour autoriser la perception des impôts existants et le recours à l'emprunt jusqu'au vote d'une loi de finances initiale. Conformément à la loi organique relative aux lois de finances, les dépenses de l'Etat peuvent être autorisées par décrets du Premier Ministre, en reconduction des crédits 2024.

Le Sénat a repris la lecture du PLF et a adopté l'ensemble du texte le 23 janvier. Une commission mixte paritaire s'est réunie le 30 janvier 2025 et est parvenue à un accord entre les deux Chambres. Le Premier Ministre a décidé de recourir à l'article 49.3 de la Constitution pour faire adopter le budget 2025.

La loi de finances repose sur une prévision de croissance du PIB à 0,9 % et un objectif de déficit à 5,4%, contre 5 % dans le texte initial et après un dérapage de 6,1 % en 2024. La contribution des collectivités locales à la baisse du déficit public a été ramenée à 2,2 Md€ contre 5 Md € dans la version première du PLF.

Fiscalité locale

Pour 2025, la **revalorisation des bases d'imposition des impôts locaux** indexée sur l'indice des prix à la consommation harmonisé, prévue à l'article 1518 bis du CGI, atteint **1,7 %**

Par amendement sénatorial, la loi de finances **supprime la règle de lien** entre les taux de la taxe sur le foncier bâti (TFB) et de la taxe d'habitation sur les résidences secondaires (THRS). Le taux de THRS pourra, à l'avenir, varier librement, indépendamment du taux de TFB.

La loi de finances introduit plusieurs dispositifs visant à atténuer la pression fiscale sur les revenus agricoles. Parmi ces mesures figure le relèvement de l'exonération de taxe foncière sur le non bâti dont bénéficient les exploitants de terres agricoles. Le taux d'exonération passe ainsi de 20% à 30% (article 1394 B bis du CGI).

Mise à jour des tarifs d'IFER :

Chaque année les tarifs des différentes composantes de l'imposition forfaitaire sur les entreprises de réseaux sont revalorisés par le taux prévisionnel de l'inflation hors tabac (IPCHT) associé au PLF de l'année. La prévision d'IPCHT pour 2025 est de +1,8 %.

•

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur 019-241900133-20250310-DEL-2025-017-DE

Accusé certifié exécutoire

Gel des fractions de TVA

Réception par le préfet : 12/03/2025

Les fractions de TVA affectées aux EPCI, Départements et Régions, en compensation de la taxe d'habitation et de la CVAE sont gelées à leurs niveaux de 2024, malgré les engagements antérieurs de l'Etat.

A compter de 2026, la TVA sera ensuite indexée sur la dynamique de l'année précédente.

Pour rappel en 2024, l'erreur de prévision de croissance de la TVA (0,8 % de croissance réelle, contre 4,8 % en loi de finances) s'est traduite par un ajustement de 1,9 Md€ des budgets locaux (dont 500 M€ pour les EPCI, au titre de la compensation de la suppression de la taxe d'habitation sur les résidences principales et de la CVAE).

Pour les entreprises, la suppression de la CVAE est reportée de 3 ans (de 2028 à 2030). Ce report permettra à l'Etat, selon le Sénat, de collecter un surcroît de recettes de 6 Md€ de recettes sur la période 2025-2027.

Taux de cotisation CNRACL- part employeur

Le décret 2025-86 du 30 janvier 2025 relatif au taux de cotisation CNRACL prévoit une augmentation de la cotisation CNRACL employeur de 12% en 4 ans, pour 2025, la cotisation passe de 31,65% à 34.65 %:

Diverses mesures en matière de masse salariale

La loi de finances prévoit un gel du point d'indice, ainsi que la suppression de la Garantie Individuelle du Pouvoir d'Achat (GIPA). Elle acte le désengagement de l'Etat du financement de l'apprentissage dans la fonction publique territoriale. Le taux d'indemnisation des arrêts maladie des fonctionnaires passera à 90 % du traitement durant les 30 premiers jours d'arrêt (actuellement, 100% dès le 1er jour).

Réforme du Fonds de compensation de la Taxe sur la Valeur Ajoutée (FCTVA)

La première version du PLF reposait sur une réduction du taux de FCTVA de 16,404 %, à 14,85 % à partir du 1 er janvier 2025, et limitait le FCTVA aux seules dépenses d'investissement. Cette disposition a été supprimée par le Sénat et ne figure pas dans la loi de finances.

Abondement de l'enveloppe nationale de la Dotation globale de fonctionnement

La DGF sera abondée par l'Etat de 150 M€, par prélèvement sur la DSIL. Cette augmentation permettra de financer, en partie, une nouvelle croissance des dotations de péréquation : + 150 M€ pour la DSR et + 140 M€ pour la DSU. Le manque à financer sera couvert par un prélèvement sur la dotation forfaitaire.

La dotation d'intercommunalité augmentera de 90 M€ (mais sans abondement de l'Etat, contrairement à ce qui s'était passé en 2024). Cette augmentation sera financée par la seule dotation de compensation des EPCI.

La dotation de compensation des EPCI finance non seulement la hausse de la dotation d'intercommunalité, mais aussi une partie de la hausse de la dotation forfaitaire des communes (effet population). Elle devrait baisser en 2025 d'un peu plus de 2%.

A noter: d'ici la notification des attributions 2025 des dotations, les communes et EPCI recevront des avances mensuelles basées sur les montants définitifs notifiés en 2024. Une fois les attributions 2025 déterminées et notifiées, ces avances seront ajustées en conséquence.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur 019-241900133-20250310-DEL-2025-017-DE

Maintien de la DETR et baisse de la DSIL Réception par le préfet : 1:

le préfet : 12/03/2025

La dotation d'équipement des territoires ruraux ne fera plus l'objet d'un pourcentage minimum de crédits alloués en faveur de la transition écologique (fin du « surfléchage » de la DETR en faveur des projets « verts »).

En 2023, un peu moins de 30 % des crédits DETR avaient été affectés à des projets favorables à la transition écologique.

La DETR est recentrée sur les territoires ruraux : communes rurales peu denses ou très peu denses (telles que définies par l'INSEE sur la base de la grille communale densité).

Les EPCI ne bénéficieront de la DETR que pour les projets réalisés sur le territoire de communes éligibles ou pour ceux bénéficiant directement à ces mêmes communes.

La DSIL diminue de 150 M€ pour financer l'abondement de la dotation globale de fonctionnement.

Fonds vert

Le fonds d'accélération de la transition écologique passera de 2,5 Md€ en 2024 à 1,145 Md€ en 2025 en autorisations d'engagement.

Le rabotage du fonds opéré en 2024 (annulation de 900 M€ d'AE), confirmé en 2025, marque une rupture par rapport aux années passées et met en question la pérennité de cet instrument financier au service de la transition écologique. Sa fusion avec la DETR et la DSIL est aujourd'hui évoquée.

Abaissement du seuil de franchise de TVA

Le seuil en franchise de base est fixé à 25 000 € (montant annuel), quelle que soit l'activité, contre 85 000 € pour les ventes de biens et certaines prestations de services (prestations d'hébergement et ventes à consommer sur place) et 37 500 € pour les autres prestations de services.

Cet abaissement du seuil, justifié par une harmonisation des règles au niveau européen, revient à soumettre à la TVA les activités générant de faibles ressources.

Les collectivités locales sont concernées pour certaines de leurs activités (par exemple, la location de locaux à des commerçants ou à des médecins, location de salles des fêtes...).

Compte financier unique (CFU)

Mise en œuvre du CFU pour la Communauté de Communes pour l'exercice 2025.

Annexe « Impact du budget pour la transition écologique ».

À compter de l'exercice budgétaire 2024, les comptes administratifs (ou CFU) des collectivités locales (ainsi que des groupements et des établissements publics locaux qui appliquent la M57) de plus de 3 500 habitants devront comporter une annexe intitulée « Impact du budget pour la transition écologique ».

Cette annexe présentera les dépenses d'investissement qui contribuent, négativement ou positivement, à tout ou partie des objectifs de transition écologique de la France. Ce document permettra de mesurer l'effort de la collectivité en faveur de la transition écologique.

Un modèle de « budget vert » devrait être fixé par arrêté ministériel après concertation avec les associations d'élus et un décret viendra en préciser les modalités d'application. Cette publication reste facultative pour les collectivités de moins de 3 500 habitants et pour les budgets primitifs.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur 019-241900133-20250310-DEL-2025-017-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 12/03/2025 Publication : 12/03/2025

Les règles de l'équilibre budgétaire

L'article L.1612-4 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) dispose que : "Le budget de la commune territoriale est en équilibre réel lorsque la section de fonctionnement et la section d'investissement sont respectivement votées en équilibre, les recettes et les dépenses ayant été évaluées de façon sincère, et lorsque le prélèvement sur les recettes de la section de fonctionnement au profit de la section d'investissement, ajouté aux recettes propres de cette section, à l'exclusion du produit des emprunts, et éventuellement aux dotations des comptes d'amortissements et de provisions, fournit des ressources suffisantes pour couvrir le remboursement en capital des annuités d'emprunt à échoir au cours de l'exercice".

Autrement dit, pour qu'il y ait équilibre réel, chaque section doit être votée en équilibre comptable, c'est à dire avec un solde positif ou nul.

La section de fonctionnement doit obligatoirement avoir un solde positif ou nul. L'excédent constituera alors une recette d'investissement.

La section d'investissement doit aussi être votée à l'équilibre mais devra respecter une condition supplémentaire, le montant de remboursement du capital de la dette ne pourra pas être supérieur aux recettes d'investissement de la commune hors emprunt. Cela veut dire qu'une Collectivité ne pourra pas inscrire un emprunt pour compenser tout ou partie du remboursement du capital de sa dette sur un exercice.

Enfin, les budgets sont tenus par un principe de sincérité, c'est à dire qu'il n'est théoriquement pas possible de majorer ou minorer artificiellement une recette ou une dépense afin d'équilibrer le budget.

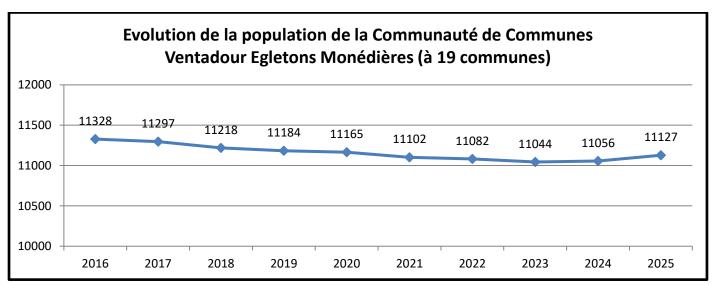
Le préfet contrôlera en priorité les éléments suivants :

- L'équilibre comptable entre les deux sections ;
- Le financement obligatoire de l'emprunt par des ressources définitives de la section d'investissement.

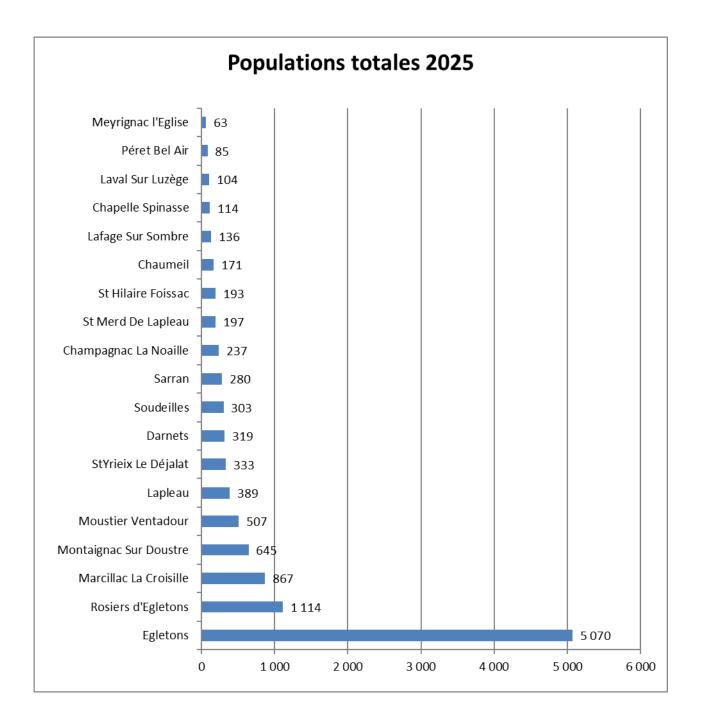
1)



Depuis le 1er janvier 2017, la Communauté de Communes de Ventadour est devenue la Communauté de Communes Ventadour Egletons Monédières (CC VEM), marquant ainsi son extension à trois nouvelles communes anciennement membres de la Communauté de Communes des Monédières : Chaumeil, Meyrignac l'Eglise et Sarran.



La CC VEM se compose au Accusé certifié exécutoire le Janvier 2025 de 19 communes, pour une population totale de 11 127 habitants. Entre 2016 et 2025 tiba: parpulation de la Communauté de Communes (incluant les communes de Chaumeil, Sarran et Meyrignac l'Eglise) a subi une baisse démographique de 1,8%.



Réception par le préfet : 12/03/2025 Publication : 12/03/2025

A) Compétences

LES COMPÉTENCES DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES



DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE

Création, aménagement et entretien des zones d'activités Accompagnement : industrie, commerce, artisanat, agriculture.



COLLECTE & TRAITEMENTDES DÉCHETS MÉNAGERS & ASSIMILÉS

Collecte des ordures ménagères et des encombrants, gestion d'une déchetterie, révision du plan de gestion des déchets ...



GESTION DES MILIEUX AQUATIQUES & PRÉVENTION DES INONDATIONS (GEMAPI)

Gestion des milieux aquatiques (cours d'eau, zones humides, etc), prévention et sensibilisation à l'environnement.



ACTIVITÉS TOURISTIQUES

Gestion de l'Office de Tourisme Communautaire ; développement, valorisation et promotion des équipements touristiques tels que : Domaine des Monédières à Meyrignac l'Église, Auberge et Maison de Pays des Monédières à Chaumeil, Châteaude

des Monédières à Chaumeil, Châteaude Ventadour.



ACTION SOCIALE EN FAVEUR DE L'ENFANCE-JEUNESSE

Gestion de cinq accueils de loisirs (ALSH)et d'un espace jeune, d'un multi-accueil (crèche), d'une micro-crèche, d'un Relais Petite Enfance (RPE) et d'un Lieu d'Accueil Parents Enfants (LAEP), Contrat Global de Territoire (développement de l'action sociale).





AMÉNAGEMENT DE L'ESPACE ET DU TERRITOIRE

Réalisation d'un Plan Local d'Urbanisme Intercommunal, Schéma de Cohérence Territoriale, Schéma Directeur pour l'Alimentation en Eau Potable et Assainissement, Autorité Organisatrice de la Mobilité (AOM) ...



POLITIQUE DU LOGEMENT& DU CADRE DE VIE

Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat (OPAH), suivi et mise en oeuvre du Programme Local de l'Habitat(PLH), logement social avec Égletons Habitat.



CONSTRUCTION, ENTRETIEN & GESTION DES ÉQUIPEMENTS SPORTIFS OU CULTURELS

Gestion et entretien du Centre Aquarécréatif à Égletons et de l'Ouvrage Théâtral Permanent à Lapleau.



SERVICE PUBLIC D'ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF (SPANC)

(SPANC) Contrôle des installations et conseil aux propriétaires. Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur 019-241900133-20250310-DEL-2025-017-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 12/03/2025 Publication : 12/03/2025

Le Président est Charles Ferré, maire d'Egletons, depuis le 29 juillet 2022.

<u>L'organe délibérant est le Conseil Communautaire</u>, regroupant 40 membres issus des 19 communes selon leur population respective.

<u>Le bureau communautaire regroupe le Président, huit vice-présidents et deux conseillers</u> communautaires délégués.

Vice-présidents:

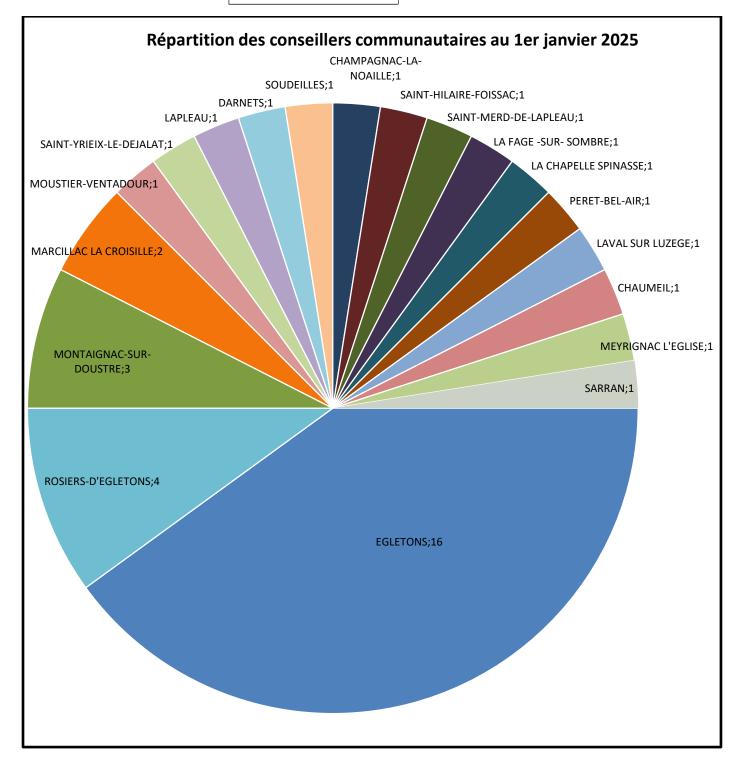
B) Gouvernance

- M. Jean-Louis BACHELLERIE, 1er Vice-Président en charge des politiques territoriales et de la communication :
- M. Jean-Claude BESSEAU, 2ème Vice-Président en charge des finances et du développement économique;
- M. Jean-Noël LANOIR, 3ème Vice-Président en charge des travaux, de l'urbanisme et de l'environnement;
- Mme Denise PEYRAT, 4ème Vice-Présidente en charge de l'enfance jeunesse ;
- 5ème Vice-Président en charge des affaires culturelles, patrimoniales et du tourisme : fonction actuellement vacante ;
- Mme Patricia DUBOUCHAUD, 6ème Vice-Présidente, en charge des affaires sociales, du sport et de la vie associative ;
- M. Jean-François LAFON, 7ème Vice-Président en charge des ressources humaines, de l'agriculture, de la ruralité et de l'aménagement du territoire ;
- M. Jean-Pierre VALADOUR, 8ème Vice-Président en charge des ordures ménagères et déchets assimilés.

Conseillers communautaires délégués :

- M. Jean-Marie TAGUET, conseiller délégué au développement économique ;
- Mme Nadine COURTEIX, conseillère déléguée à l'agriculture, la ruralité et l'aménagement du territoire.

Composition du conseil communautaire qu. ler janvier 2025 Réception par le prêtet : 12/03/2025 Publication : 12/03/2025



Liste des conseillers communautaires titulaires

	Liste des (conseillers co	mmunautaires titula	ires	
Communes	Nom	Prénom	Communes	Nom	Prénom
EGLETONS	FERRE	Charles	MONTAIGNAC-SUR-DOUSTRE	BESSEAU	Jean-Claude
EGLETONS	DUBOUCHAUD	Patricia	MONTAIGNAC-SUR-DOUSTRE	COQUILLAUD	Nicolas
EGLETONS	DATIN	Yves	MONTAIGNAC-SUR-DOUSTRE	GONCALVES	Jean-François
EGLETONS	FORYS	Claire	MARCILLAC LA CROISILLE	BACHELLERIE	Jean-Louis
EGLETONS	CONTINSOUZA	Nicolas	MARCILLAC LA CROISILLE	AUDEGUIL	Agnès
EGLETONS	PEYRAT	Denise	MOUSTIER-VENTADOUR	PETIT	Christophe
EGLETONS	TAGUET	Jean-Marie	SAINT-YRIEIX-LE-DEJALAT	CHAUMEIL	Romain
EGLETONS	RIVET	Murielle	LAPLEAU	DUBOIS	Francis
EGLETONS	CASSEZ	Didier	DARNETS	ROSSIGNOL	Philippe
EGLETONS	BOUILLON	Ludivine	SOUDEILLES	LAFON	Jean-François
EGLETONS	POP	Ion Octavian	CHAMPAGNAC-LA-NOAILLE	VALADOUR	Jean-Pierre
EGLETONS	CARRARA	Annie	SAINT-HILAIRE-FOISSAC	BOURRIER	Annette
EGLETONS	TRAEN	William	SAINT-MERD-DE-LAPLEAU	GUICHON	Marion
EGLETONS	VILLA	Olivier	LAFAGE -SUR- SOMBRE	BARDOT	Claude
EGLETONS	VIDAL	Dany	LA CHAPELLE SPINASSE	CARTIER	Philippe
EGLETONS	LE GALL	Thierry	PERET-BEL-AIR	COURTEIX	Nadine
ROSIERS-D'EGLETONS	BRETTE	Gérard	LAVAL SUR LUZEGE	LANOIR	Jean-Noël
ROSIERS-D'EGLETONS	AMOREIRA	Jeanne-Marie	CHAUMEIL	FRAYSSE	Marie
ROSIERS-D'EGLETONS	ZANETTI	Fernand	MEYRIGNAC L'EGLISE	MENUET	Jean-François
ROSIERS-D'EGLETONS	PAREL	Audrey	SARRAN	AUDUREAU	Agnès

Réception par le préfet : 12/03/2025 Publication : 12/03/2025

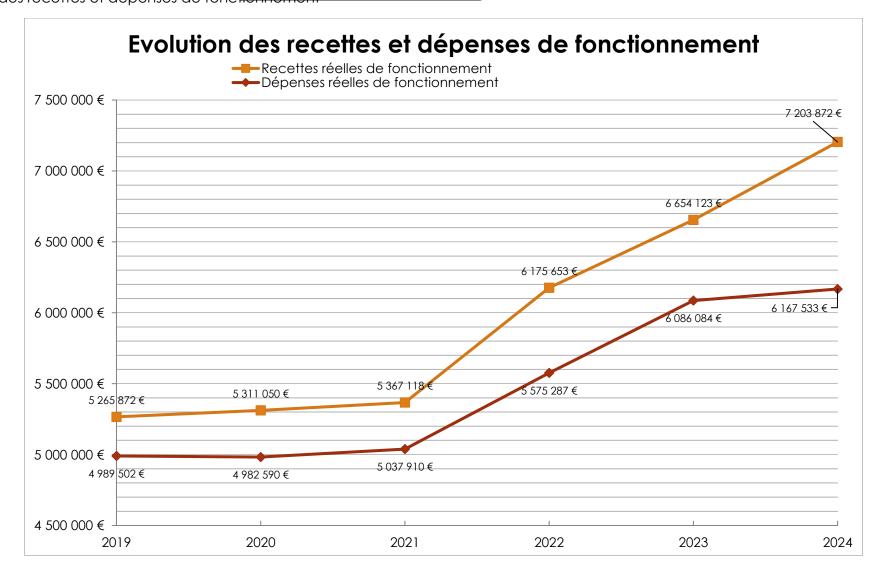
II) Etat des lieux financier

Evolution des dépenses de fonctionnement par budget et par année

Comptes administratif	s - Dépenses	de fonction	nement / ar	nnée hors rés	sultat report	é	
	2019	2020	2021	2022	2023	2024	Evolution 2020/2024
Budget Principal	5 414 894 €	5 584 385 €	5 508 413 €	6 037 211 €	7 060 420 €	6 903 271 €	24%
Dont charges à caractère général (C011)	907 171 €	821 793 €	788 958 €	1 044 121 €	1 159 182€	1 206 738 €	47%
Dont charges de personnel (C012)	1 762 297 €	1 698 888 €	1 863 395 €	2 148 685 €	2 433 112€	2 594 355 €	53%
Budget Ordures ménagères	1 279 360 €	1 298 937 €	1 256 454 €	1 406 132€	1 437 834 €	1 587 918 €	22%
Dont charges à caractère général (C011)	642 657 €	654 290 €	641 642€	734 903 €	735 836 €	841 673 €	29%
Dont charges de personnel (C012)	534 477 €	536 573 €	494 015€	524 734 €	535 598 €	552 072 €	3%
Budget SIAC	48 975 €	43 580 €	43 893 €	44 097 €	45 347 €	50 445 €	16%
Dont charges à caractère général (C011)	15 779 €	14 678 €	15 131 €	15 288 €	13 306 €	17 519 €	19%
Dont charges de personnel (C012)							
Budget SPANC	41 452€	42 437 €	37 396 €	49 129 €	54 890 €	51 419 €	21%
Dont charges à caractère général (C011)	9 657 €	9 330 €	20 766 €	25 348 €	18 732 €	9 052 €	-3%
Dont charges de personnel (C012)	29 954 €	32 188 €	13 640 €	19 695€	29 829 €	36 800 €	14%
Budget Bois Duval	0€	0€	242 630 €	89 525€	105 365 €	84 755 €	
Dont charges à caractère général (C011)	0€	0€	930 €	4 540 €	0€	11 070 €	
Dont charges de personnel (C012)							
Cumul des budgets (hors Bois Duval)	6 784 682 €	6 969 339 €	6 846 156 €	7 536 570 €	8 598 492 €	8 593 054 €	23%
Cumul des charges à caractère général (C011)	1 575 263 €	1 500 091 €	1 467 428 €	1 824 200 €	1 927 055 €	2 086 052 €	39%
Cumul des charges de personnel (C012)	2 326 729 €	2 267 649 €	2 371 050 €	2 693 113 €	2 998 539 €	3 183 226 €	40%

Les dépenses de fonctionnement cumulées en 2024 s'élèvent à 8 593 054 € (hors Bois Duval qui est un budget de lotissement / zone d'activité).

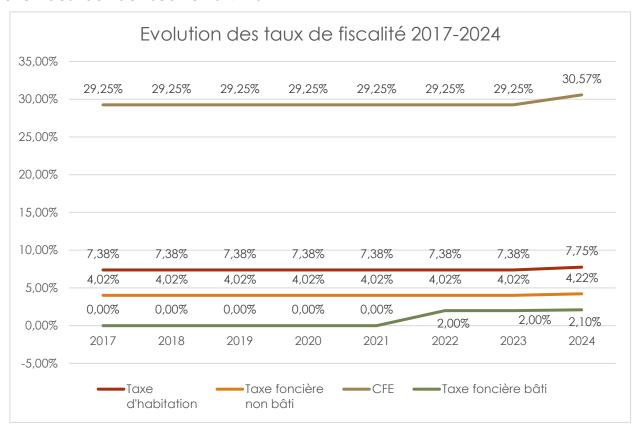
Evolution des recettes et dépenses de fonction par le préfet : 12/03/2025



• Les recettes réelles de fonctionnement ont augmenté de 2% entre 2019 et 2021 puis de 34% entre 2021 et 2024 en grande partie du fait de l'augmentation de la fiscalité locale (à noter que la CCVEM a reçu exceptionnellement une recette de régularisation des années antérieures des impôts directs locaux de 300 000 € en 2024).

Accusé certifié exécutoire Evolutions prévisionnelles Réception par le prévisionnelles Réception par le prévision prévisionnelles Réception par le prévision pa

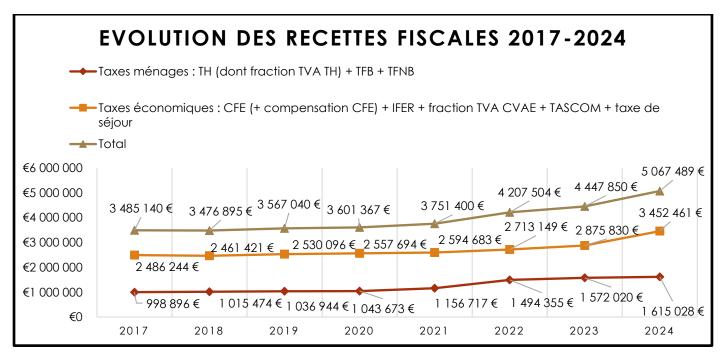
Evolution des taux de fiscalité 2017-2024



Instauration de la Taxe Foncière sur les propriétés bâties en 2022 à un taux de 2%.

Augmentation des taux de fiscalité de 5% en 2024

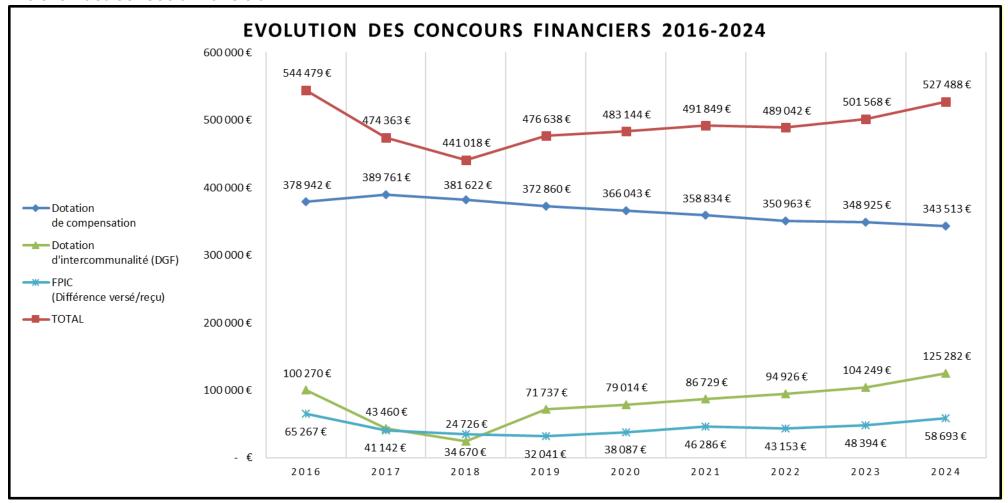
Evolution des recettes de fiscalité



Les recettes fiscales sont passées de 4 447 850 € en 2023 à 5 067 489 € en 2024 soit près de 14% d'augmentation. Cette augmentation inclut une régularisation de fiscalité de plus de 309 000 € qui vient relativiser cette forte augmentation.

Réception par le préfet : 12/03/2025 Publication : 12/03/2025

Evolution des concours financiers



Du fait de la participation au redressement des comptes publics, on observe une forte baisse des dotations allouées par l'Etat entre 2015 et 2018 (de près de 215 000€, soit 33%), puis une augmentation entre 2018 et 2024.

Le montant alloué au titre de l'année 2025 n'est pas encore connu.

Réception par le préfet : 12/03/2025 Publication: 12/03/2025

Evolution des tarifs depuis 2018

				Table	eau récapitulatif de l'évolution	des tarifs		
	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024	2025
Redevance d'Enlèvement des Ordures Ménagères (Budget annexe OM)	Sans Objet	0%	0%	0%	Majoration des tarifs de 4% (particuliers) et 5% (professionnels) Répercussion hausse incinération*	Majoration des tarifs de 5% Répercussion hausse incinération**	Majoration des tarifs de 11% Répercussion hausse incinération***	Majoration des tarifs de 3%
Dentre aquarécréatif	+1%	0%	0%	Maintien des tarifs (Exception : Tarifs de 10 tickets arrondis)	Maintien des tarifs	Actualisation des tarifs Entrée Adulte : 4,05€ à 4,50€ Entrée Jeune: 3,20€ à 3,50€ Dorénavant, le prix des animations comprend l'entrée au Centre Aqua.	Maintien des tarifs à l'exception des scolaires primaires du territoire (passage de 1,5€ à 2€)	Maintien des tarifs
Tarifs ALSH	+1%	+1%	+ 1%	+ 1%	+ 2%	Augmentation de 4,5%	Augmentation de 4,5% selon taux inflation	Augmentaion selon taux inflation 1,50%
Tarifs OTP (Budget annexe SIAC)	Ajout d'un forfait Hygiène de 50 € HT par Iocation	0%	0%	0%	0%	Maintien des tarifs Application d'un tarif forfaitaire relatif aux fluides pour les locations comprises entre le 1er octobre et le 30 avril, d'un montant	Augmentation de 4,5% selon taux inflation	0%
Redevance SPANC (Budget annexe SPANC)	0%	0%	Hausse de la redevance de 13€ à 15€ Instauration d'un tarif de 70€ pour les contrôles d'avant-vente	0%	0%	Maintien des tarifs	Hausse de la redevance annuelle de 15€ à 16€ Hausse du prix du contrôle vente de 70€ à 75€	0ù

Compte tenu de la hausse de la TGAP (Taxe Générale sur les Activités Polluantes) et du coût de l'incinération, le SYTTOM 19 a appliqué à compter du 1er janvier 2025 une augmentation de plus de 3% sur le tarif de l'incinération qui passe de 150 € à 155 € la tonne (+5€/t). La collectivité subit sans pouvoir agir l'augmentation du coût de l'incinération. Les charges liées aux frais de véhicules, transport, fonctionnement, carburant, véhicules, etc...augmentent elles aussi avec l'inflation. La Communauté de Communes est dans la phase de la mise en œuvre de la Redevance Incitative (REOMI). Toutefois, les dépenses de personnel ont été maîtrisées avec la stabilisation des effectifs.

Concernant le SPANC, la redevance est maintenue aux tarifs de 2024.

Concernant le Centre aquarécréatif et l'Ouvrage Théâtral Permanent (Budget annexe SIAC), les tarifs sont inchangés.

Concernant les Accueils de Loisirs, l'augmentation des tarifs est indexée au taux de l'inflation soit +1,5%.

Réception par le préfet : 12/03/2025 Publication : 12/03/2025

Attributions de compensation

Historique

Suite au passage à la Taxe Professionnelle Unique par la Communauté de Communes par délibération en date du 28 janvier 2004, il est opéré, chaque année de la Communauté de Communes vers chacune des communes membres, un versement correspondant à la compensation de la diminution des ressources fiscales communales générées par ce passage à la TPU.

La délibération en date du 28 janvier 2004 acte le passage de la Communauté de Communes à la taxe professionnelle unique (TPU) et détermine les montants des attributions de compensation, qui ont, depuis, été revus à chaque nouveau transfert de charges.

- Délibération du 20 décembre 2004. Transfert de la compétence Enfance-Jeunesse.
- Délibération du 26 avril 2011. Transfert de charges du Centre Aqua-récréatif.
- Délibération du 10 avril 2017 (délibération définitive le 11 décembre 2017). Entrée de trois nouvelles communes au sein de la CCVEM et la création d'un ALSH sur la commune de Montaignac-Saint-Hippolyte.
- Délibération du 29 novembre 2021. Transfert du service périscolaire de la commune de Marcillac-La-Croisille et la création de la Commune Nouvelle Montaignac-Sur-Doustre (Composée de Montaignac-Saint-Hippolyte et Le Jardin).

COMMUNES	Montant annuel 2025 de l'attribution de compensation	COMMUNES	Montant annuel 2025 de l'attribution de compensation
Champagnac la Noaille	3 882,00 €	Meyrignac l'Eglise	2 187,00 €
Chaumeil	12 297,00 €	Montaignac-sur-Doustre	117 926,00 €
Darnets	2 524,00 €	Moustier	23 491,00 €
Egletons	972 122,00 €	Péret-Bel-Air	21 388,00 €
La Chapelle-Spinasse	10 209,00 €	Rosiers d'Egletons	105 586,00 €
Lafage-sur-Sombre	6 180,00 €	Saint-Hilaire-Foissac	14 592,00 €
Lapleau	79 895,00 €	Saint-Merd-de-Lapleau	39 395,00 €
Laval-sur-Luzège	96 541,00 €	Saint-Yrieix-Le-Déjalat	16 096,00 €
Marcillac la Croisille	181 063,00 €	Sarran	36 539,00 €
		Soudeilles	48 075,00 €
	TOTAL	1	789 988,00 €

L'attribution de compensation depuis 2023 pour Marcillac-la-Croisille est portée à 181 063,00 € pour une année complète. Le montant annuel de 2025 de l'attribution de compensation est identique au montant de l'année 2024 soit 1 789 988€.

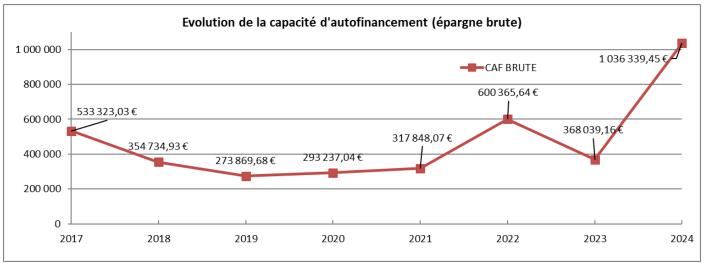
Evolution des postes de dépenses et de l'éception par le préfet : 12/03/2025 Evolution des postes de dépenses et de l'éception par le préfet : 12/03/2025 (budget principal)

						EVOLU1	TION D	ES POST	ES DE	DEPENSE	S ET D	E RECET	TES D	E 2015 A	2023							
			QUOTE																			
		REALISE	PART	VARIATIONS																		
	CHAPITRES	2015	DANS LE	2016	DANS LE	2017	DANS LE	2018	DANS LE	2019	DANS LE	2020	DANS LE	2021	DANS LE	2022	DANS LE	2023	DANS LE	2024	DANS LE	2024/2023
			BUDGET		BUDGET		BUDGET		BUDGET	DEPEN	BUDGET		BUDGET									
										DLI LI			H						_			
01	CHARGES A CARACTERE GENERAL	1 780 640 €	30,42%	1 690 637 €	29,28%	1 818 555 €	28,97%	765 908 €	14,82%	907 171 €	16,75%	821 793 €	14,72%	788 958 €	14,32%	1 044 121 €	17,29%	1 159 182 €	16,42%	1 206 738 €	17,48%	4,10%
01:	CHARGES DE PERSONNEL	1 531 435 €	26,16%	1 509 298 €	26,14%	1 592 147 €	25,36%	1 645 386 €	31,84%	1 762 297 €	32,55%	1 698 888 €	30,42%	1 863 395 €	33,83%	2 148 685 €	35,59%	2 433 112 €	34,46%	2 594 355 €	37,58%	6,63%
01	ATTENUATION DE PRODUITS	1 826 146 €	31,20%	1 841 056 €	31,88%	1 967 483 €	31,34%	1 979 308 €	38,30%	1 979 186 €	36,55%	1 978 855 €	35,44%	1 975 782 €	35,87%	1 997 131 €	33,08%	2 009 628 €	28,46%	1 961 638 €	28,42%	-2,39%
65	AUTRES CHARGES DE GEST COUR.	348 124 €	5,95%	371 856 €	6,44%	416 730 €	6,64%	292 753 €	5,67%	270 691 €	5,00%	283 902 €	5,08%	303 994 €	5,52%	300 361 €	4,98%	380 168 €	5,38%	317 845 €	4,60%	-16,39%
66	CHARGES FINANCIERES	78 798 €	1,35%	64 613 €	1,12%	62 877 €	1,00%	58 544 €	1,13%	67 353 €	1,24%	65 851 €	1,18%	58 784 €	1,07%	49 963 €	0,83%	73 560 €	1,04%	86 957 €	1,26%	18,21%
67	CHARGES EXCEPTIONNELLES	7 073 €	0,12%	14 804 €	0,26%	23 868 €	0,38%	8 793 €	0,17%	2 804 €	0,05%	133 302 €	2,39%	46 996 €	0,85%	35 026 €	0,58%	30 433 €	0,43%	- €	0,00%	-100,00%
04:	OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS	281 530 €	4,81%	282 238 €	4,89%	396 147 €	6,31%	416 782 €	8,07%	425 392 €	7,86%	601 795 €	10,78%	470 503 €	8,54%	461 924 €	7,65%	974 336 €	13,80%	735 739 €	10,66%	-24,49%
	TOTAL DEPENSES	5 853 746 €	100,00%	5 774 503 €	100,00%	6 277 808 €	100,00%	5 167 474 €	100,00%	5 414 894 €	100,00%	5 584 385 €	100,00%	5 508 413 €	100,00%	6 037 211 €	100,00%	7 060 420 €	100,00%	6 903 271 €	100,00%	-2,23%
										RECET	TES											
70	PRODUITS DES SERVICES	1 477 614 €	24,50%	1 469 506 €	22,64%	1 537 979 €	23,22%	442 373 €	8,31%	425 222 €	7,75%	256 446 €	4,53%	285 334 €	5,11%	419 795 €	6,60%	442 047 €	6,27%	466 894 €	6,23%	5,62%
73	IMPOTS ET TAXES	3 024 169 €	50,14%	3 630 920 €	55,94%	3 597 098 €	54,31%	3 593 285 €	67,53%	3 680 636 €	67,12%	3 720 708 €	65,67%	3 390 183 €	60,72%	3 783 934 €	59,45%	3 993 526 €	56,69%	4 550 745 €	60,75%	13,95%
74	DOTATIONS	1 321 677 €	21,91%	1 175 643 €	18,11%	1 145 266 €	17,29%	953 020 €	17,91%	993 716 €	18,12%	1 069 111 €	18,87%	1 522 270 €	27,26%	1 714 779 €	26,94%	1 817 688 €	25,80%	1 955 855 €	26,11%	7,60%
01:	ATTENUATION DE CHARGES	59 476 €	0,99%	73 860 €	1,14%	78 601 €	1,19%	55 258 €	1,04%	104 939 €	1,91%	32 023 €	0,57%	105 353 €	1,89%	94 570 €	1,49%	85 505 €	1,21%	69 722 €	0,93%	-18,46%
75	AUTRES PRODUITS GESTION COURANTE	2€	0,00%	121 €	0,00%	42 468 €	0,64%	44 316 €	0,83%	39 773 €	0,73%	35 319 €	0,62%	43 701 €	0,78%	136 775 €	2,15%	110 853 €	1,57%	160 656 €	2,14%	44,93%
77	PRODUITS EXCEPTIONNELS	2 841 €	0,05%	3 005 €	0,05%	13 570 €	0,20%	17 174 €	0,32%	21 585 €	0,39%	197 444 €	3,48%	20 278 €	0,36%	25 801 €	0,41%	204 504 €	2,90%	- €	0,00%	-100,00%
04	OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS	145 422 €	2,41%	137 464 €	2,12%	207 906 €	3,14%	215 550 €	4,05%	217 445 €	3,97%	354 798 €	6,26%	216 279 €	3,87%	189 159 €	2,97%	390 873 €	5,55%	286 781 €	3,83%	-26,63%
	TOTAL RECETTES	6 031 201 €	100,00%	6 490 520 €	100,00%	6 622 890 €	100,00%	5 320 977 €	100,00%	5 483 317 €	100,00%	5 665 848 €	100,00%	5 583 397 €	100,00%	6 364 812 €	100,00%	7 044 996 €	100,00%	7 490 653 €	100,00%	6,33%
	RESULTAT DE L'EXERCICE	177 454,46	2,94%	716 017,69	11,03%	345 081,70	5,21%	153 503,06	2,88%	68 422,90	1,25%	81 463,28	1,44%	74 984,33	1,34%	327 600,77	5,15%	-15 423,87	-0,22%	587 381,92	7,84%	-3908,27%

Accusé certifié exécutoire Evolution de la Capacité d'Autofinancement (Epargne brute)

Publication: 12/03/2025

	EVOLUTIO	N DE LA C	APACITE D'	AUTOFINA	NCEMENT (EPARGNE E	BRUTE)	
	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024
RESULTAT DE L'EXERCICE	345 081,70	153 503,06	68 422,90	81 463,28	74 984,33	327 600,77	-15 423,87	587 381,92
(C042) Opérations d'ordre (Dépenses)	396 147,44	416 782,12	425 392,13	601 794,90	470 503,02	461 924,29	974 335,91	735 738,88
(art 775) Produits de cessions			-2 500,00	-170 700,00	-11 360,00		-200 000,00	
(art 791) Transfert de chges Covid				135 476,62				
(C042) Opérations d'ordre (Recettes)	-207 906,11	-215 550,25	-217 445,35	-354 797,76	-216 279,28	-189 159,42	-390 872,88	-286 781,35
CAF BRUTE	533 323,03	354 734,93	273 869,68	293 237,04	317 848,07	600 365,64	368 039,16	1 036 339,45
- ANNUITE/CAPITAL	-372 104,81	-385 157,23	-493 210,21	-601 300,22	-649 062,40	-614 399,84	-593 413,33	-501 138,31
CAF NETTE	161 218,22	-30 422,30	-219 340,53	-308 063,18	-331 214,33	-14 034,20	-225 374,17	535 201,14

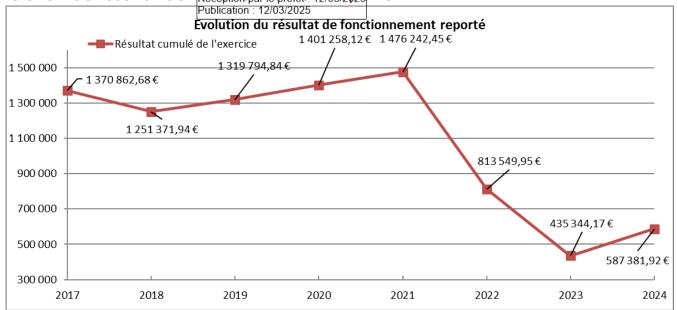


L'épargne brute conditionne la capacité d'investissement de la collectivité. Les investissements peuvent être financés par des ressources propres (épargne brute) et par des ressources externes (subventions, dotations et emprunts). Ainsi, par le recours à l'emprunt, l'épargne brute permet un effet de levier important : 100€ d'épargne brute permettent de financer 100€ d'annuités de dette, et donc d'emprunter 1 000€. C'est un effet de levier de 1 à 10.

L'épargne brut de 2024 s'explique par une évolution des produits réels de +8% concomitamment à une faible évolution des charges réelles de +1%.

De plus, comme susmentionné la CCVEM a bénéficié d'une recette exceptionnelle due à une régularisation des impôts directs locaux de 300 000 € qui ne sera pas reconduite en 2025.

Evolution du résultat de fraction de la fection de la fect



		EVO	LUTION DE L'	AFFECTATION	DE RESULTA	.T		
	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024
Résultat cumulé de l'exercice	1 370 862,68	1 251 371,94	1 319 794,84	1 401 258,12	1 476 242,45	813 549,95	435 344,17	587 381,92
Virement à la section d'investissement en N+1	272 993,80				990 293,27	362 781,91	435 344,17	559 131,54

Un virement de l'excédent de fonctionnement vers la section d'investissement de 435 344,17€ a été réalisé entre 2023 et 2024 ainsi que le recours à l'emprunt afin de combler le besoin de financement de la section d'investissement, principalement dû à l'impossibilité de finaliser la vente sur la zone de Tras le Bos. Il est également prévu un virement de l'excédent de fonctionnement vers la section d'investissement de 559 131,54€ en 2025 permettant de financer le déficit sur les autres projets (SDAEP, Maison de l'enfant, reste à charge des travaux d'aménagement des cours d'eau, des sentiers de randonnées, et d'intervention sur les équipements communautaires).

Mesures envisagées pour améliorer la CAF

Des travaux d'investissements ont été lancés en 2024 et devraient se poursuivre en 2025 pour diminuer la facture énergétique des équipements communautaires : raccordement au réseau de chaleur de la MDE et du site des combes, installation d'une PAC au siège communautaire, installation d'un système de destratificateur d'air au centre aqua-récréatif;

Les services s'organisent en cas d'arrêt de travail pour limiter le recours aux contrats de remplacement;

Les communes ont accepté de participer au financement du service ADS à hauteur de 50% (cette participation n'apparaitra que sur le budget 2026) ; et de prendre en charge le coût du DPO (RGPD) jusqu'à présent financé par la Communauté de Communes ;

L'augmentation de la fiscalité (+2% sur le TFPB en 2022 et + 5% sur l'ensemble des taxes en 2024) a contribué à améliorer la situation, mais la situation reste fragile, une nouvelle augmentation permettrait de consolider la CAF;

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

019-241900133-20250310-DEL-2025-017-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 12/03/2025 Publication : 12/03/2025

Etat de l'endettement – Budget principal

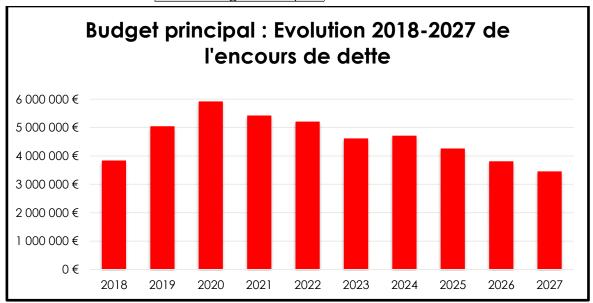
	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024
Encours de dette (restant dû au 31/12)	3 837 910 €	5 044 699 €	5 923 399 €	5 424 337 €	5 209 937 €	4 616 524 €	5 085 385,23 €
Emprunts nouveaux	1 853 163 €	1 700 000 €	1 480 000 €	150 000 €	400 000 €	0€	970 000 €
Amortissement du capital courant	385 157 €	493 210 €	601 300 €	649 062 €	614 400 €	593 413 €	501 138 €
Epargne brute	354 735 €	273 870 €	293 237 €	317 848 €	600 366 €	368 039 €	1 036 339 €
Capacité de désendettement en année (Encours de dette/épargne brute)	10,82	18,42	20,20	17,07	8,68	12,54	4,91
Recettes réelles de fonctionnement	5 105 426 €	5 265 872 €	5 311 050 €	5 367 118 €	6 175 653 €	6 654 123 €	7 203 872 €
Taux d'endettement (Encours de dette/recettes réelles de fonctionnement)	75,17%	95,80%	111,53%	101,07%	84,36%	69,38%	70,59%
Dépenses réelles de fonctionnement	4 750 691 €	4 989 502 €	4 982 590 €	5 037 910 €	5 575 287 €	6 086 084 €	6 167 533 €
Montant annuel des intérêts d'emprunt	56 070 €	70 107 €	70 842 €	62 187 €	51 597 €	56 504 €	49 492 €
Intérêts/dépenses réelles de fonctionnement	1,18%	1,41%	1,41%	1,39%	0,93%	0,93%	0,80%
Taux épargne brute	6,95%	5,20%	5,52%	5,92%	9,72%	5,53%	14,39%

Ce tableau donne de nombreuses indications sur l'évolution de l'endettement du Budget Principal de la Communauté de Communes, mais certains ratios en forte amélioration doivent être nuancés en 2025 par une épargne brute conjoncturelle.

Ci-après les principaux enseignements à retenir de ce tableau.

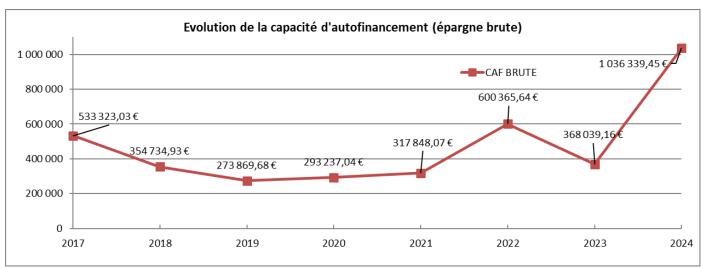
Accusé certifié exécutoire Les principaux enseignements à referir sont les suivants :

Evolution de l'encours de de le de l



- L'encours de dette au 31 décembre a évolué de +54% entre 2018 et 2020, justifié par les emprunts nécessaires au financement des aménagements des terrains pour les serres à tomates, de la participation financière au déploiement de la fibre optique et à l'extension du bâtiment du domaine des Monédières, ces trois investissements engendrant des recettes à compter de 2020 pour le projet de serres, de 2021 pour le Domaine des Monédières (loyer) et de 2022 pour la fibre optique (détails sur la page suivante). Le Schéma Directeur pour l'Alimentation en Eau Potable et Assainissement représente l'investissement en cours le plus important au niveau intercommunal dans l'intérêt de ses communes membres.
- Entre 2024, un nouvel emprunt a été souscrit pour faire face à un déficit d'investissement important en 2023 (plus de 1 900 000€). Malgré cet emprunt, l'encours de la dette demeure maitrisé, 2 emprunts étant arrivés à échéance en 2022 et 2023. L'encours de la dette diminue de 20,4% entre 2020 et 2024.

Evolution de la capacité d'autofinancement (épargne brute)



• En 2024, l'épargne brute a augmentée significativement, cette donnée doit être nuancée en raison de l'inscription d'une recette exceptionnelle (309 000 €). En déduisant cette recette, l'épargne brute serait légèrement supérieure à celle de 2022, malgré une augmentation de la fiscalité.

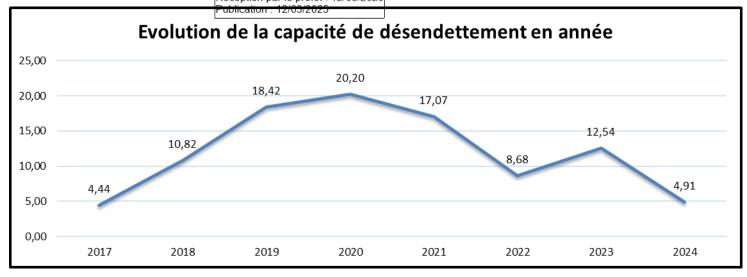
Réception par le préfet : 12/03/2025 Publication : 12/03/2025

Echéanciers des recettes d'investissement

Echéanciers Serres à Tomates et déploiement de la Fibre Optique

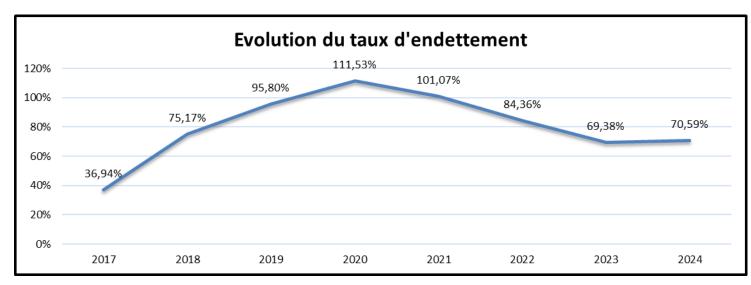
E	chéancier de pai	ement des Serre	s à Tomates (revu	par avenant)		nent de l'avance au de la fibre optique		Recettes cun	nulées d'investisse	ment
	SCEA faur'sage	SCEA tomates des sim	SCEA des chaux	Échéance totale annuelle	initiale soit 1	montant de l'avance 082 609 € / 10 ans		Serres à Tomates	Fibre optique	Total annuel
2020	15 000,00 €	15 000,00 €	15 000,00 €	45 000,00 €		r: montant differentiel le soit 721 739 € / 10	2020	45 000,00 €	- €	45 000,00 €
2021	15 000,00 €	15 000,00 €	15 000,00 €	45 000,00 €	de l'avance tota	ans	2021	45 000,00 €	- €	45 000,00 €
2022	15 000,00 €	15 000,00 €	15 000,00 €	45 000,00 €	2022	108 260,90 €	2022	45 000,00 €	108 260,90 €	153 260,90 €
2023	22 158,35 €	22 158,35 €	22 158,35 €	66 475,05 €	2023	108 260,90 €	2023	66 475,05 €	108 260,90 €	174 735,95 €
2024	22 158,35 €	22 158,35 €	22 158,35 €	66 475,05 €	2024	108 260,90 €	2024	66 475,05 €	108261	174 735,95 €
2025	22 158,35 €	22 158,35 €	22 158,35 €	66 475,05 €	2025	108 260,90 €	2025	66 475,05 €	108 260,90 €	174 735,95 €
2026	22 158,35 €	22 158,35 €	22 158,35 €	66 475,05 €	2026	108 260,90 €	2026	66 475,05 €	108 260,90 €	174 735,95 €
2027	22 158,35 €	22 158,35 €	22 158,35 €	66 475,05 €	2027	108 260,90 €	2027	66 475,05 €	108 260,90 €	174 735,95 €
2028	22 158,35 €	22 158,35 €	22 158,35 €	66 475,05 €	2028	108 260,90 €	2028	66 475,05 €	108 260,90 €	174 735,95 €
2029	22 158,35 €	22 158,35 €	22 158,35 €	66 475,05 €	2029	108 260,90 €	2029	66 475,05 €	108 260,90 €	174 735,95 €
2030	22 158,35 €	22 158,35 €	22 158,35 €	66 475,05 €	2030	108 260,90 €	2030	66 475,05 €	108 260,90 €	174 735,95 €
2031	22 158,35 €	22 158,35 €	22 158,35 €	66 475,05 €	2031	108 260,90 €	2031	66 475,05 €	108 260,90 €	174 735,95 €
2032	22 158,35 €	22 158,35 €	22 158,35 €	66 475,05 €	2032	72 173,90 €	2032	66 475,05 €	72 173,90 €	138 648,95 €
2033	22 158,35 €	22 158,35 €	22 158,35 €	66 475,05 €	2033	72 173,90 €	2033	66 475,05 €	72 173,90 €	138 648,95 €
2034	22 158,35 €	22 158,35 €	22 158,35 €	66 475,05 €	2034	72 173,90 €	2034	66 475,05 €	72 173,90 €	138 648,95 €
2035	22 158,35 €	22 158,35 €	22 158,35 €	66 475,05 €	2035	72 173,90 €	2035	66 475,05 €	72 173,90 €	138 648,95 €
2036	22 158,35 €	22 158,35 €	22 158,35 €	66 475,05 €	2036	72 173,90 €	2036	66 475,05 €	72 173,90 €	138 648,95 €
2037	22 158,35 €	22 158,35 €	22 158,35 €	66 475,05 €	2037	72 173,90 €	2037	66 475,05 €	72 173,90 €	138 648,95 €
2038	22 158,35 €	22 158,35 €	22 158,35 €	66 475,05 €	2038	72 173,90 €	2038	66 475,05 €	72 173,90 €	138 648,95 €
2039	22 158,33 €	22 158,33 €	22 158,33 €	66 475,00 €	2039	72 173,90 €	2039	66 475,00 €	72 173,90 €	138 648,90 €
					2040	72 173,90 €	2040	- €	72 173,90 €	72 173,90 €
					2041	72 173,90 €	2041	- €	72 173,90 €	72 173,90 €
Total	421 691,93 €	421 691,93 €	421 691,93 €	1 265 075,80 €	Total	1 804 348,00 €	Total	1 265 075,80 €	1 804 348,00 €	3 069 423,80 €

Evolution de la capacité de désendettement en année



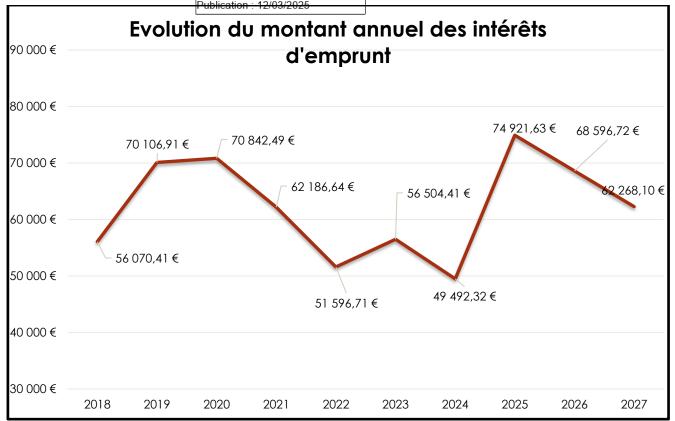
La capacité de désendettement en année a connu une forte hausse de 2017 à 2020. Ce ratio est amélioré suite aux décisions d'augmenter les taux des recettes fiscales et donc d'améliorer également l'épargne brute. En soustrayant la recette exceptionnelle obtenue en 2024, la capacité de désendettement aurait affiché 6,91 contre 4,91 en intégrant cette recette. À contrario de l'année 2023, la collectivité retrouve une capacité de désendettement en dessous du seuil d'alerte de 12 ans (seuil d'alerte critique).

Evolution du taux d'endettement



Malgré la souscription d'un emprunt en 2024, le taux d'endettement est maintenu

Accusé certifié exécutoire
Evolution du montant annuel des intérêts d'emprunt
Réception par le préfet : 12/03/2025

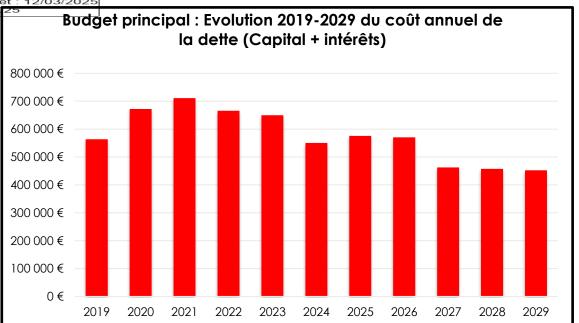


L'évolution du montant annuel des intérêts d'emprunt augmente à partir de 2024 suite à la souscription d'un emprunt de 970 000 €.

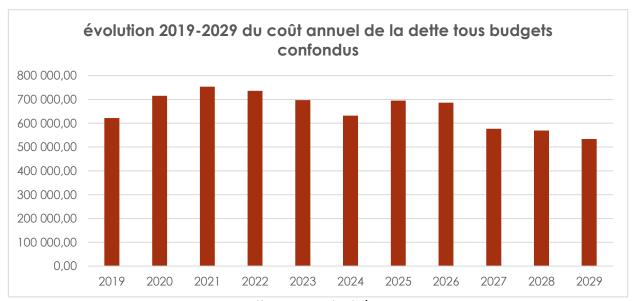
Réception par le préfet : 12/03/2025 Publication : 12/03/2025 Etat de l'endettement pluri-budgétaire Budo

Amortissement prévisionnel de la dette

À l'instar de l'évolution de l'encours de la dette, on constate que le coût annuel de la dette a progressé entre 2019 et 2021 dû au recours à l'emprunt évoqué précédemment. Cependant, on note que ce coût annuel diminue relativement de 2021 à 2024. La légère augmentation entre 2024 et 2025 s'explique par l'emprunt contracté en 2024 et la fin de deux emprunts en 2022 et 2023.



Le tableau ci-dessous présente l'évolution du coût annuel **tous budgets confondus**, un emprunt de 450 000 € ayant été souscrit pour le budget des OM en 2024.



Rapport d'orientation budgétaire 2025 – Communauté de Communes Ventadour Egletons Monédières

Détails des échéances d'emprunts depuis 2017 jusqu'en 2044 sur l'ensemble des budgets

Publication: 12/03/2025 Échéances emprunts (Capital + Intérêts) Libellé de l'emprunt 2017 2018 2019 2020 2021 2022 2023 2027 2028 2029 COMMUNAUTE DE COMMUNES - CC VENTA EGLETONS MONEDIER BP BUDGET PRINCIPAL (Entité N°02 2005-0001 CE INVESTISSEMENT 2005 51916 15 083,15 14 610,81 14 138,48 13 666,1 CE MAISON ENFANT 1219319 56 449,84 CAF MAISON ENFANT 201100132 2012-0002 14 000,00 14 000,00 50 939,36 CACF INVESTISSEMENT 2014 97023 50 939,36 50 939,36 50 939,36 50 939,36 2014-0001 50 939,36 118 905,55 115 411.11 111 916,66 108 422,22 104 927,77 2015-0001 CACE CAR REAMENAGE 176460 101 433.33 97 938.93 2015-0002 CACF CAR 518110 76 380.33 74 243.58 69 970.10 2016-0001 CACF INVEST 2016 1419699 52 933.26 52 933.26 52 933.26 52 933.26 52 933.26 52 933.26 52 933.26 52 933.26 52 933.26 52 908.0 2016-0002 CACF INVEST 2016 1419695 19 720.24 19 720,24 19 720.24 19 720,24 19 720,24 19 720,24 19 720,24 19 720,24 19 720,24 19 710.7 2016-0003 CACF TRANSCORREZIEN 871338 4 015.92 4 015.92 4 010.27 COMCOM M AUBERGE CHAUMEIL 1119334 4 305,31 4 236,96 4 918,72 5 143,29 2017-0001 4 137,97 4 173,69 4 257,68 4 293,28 5 272,24 5 237,94 5 206,83 5 174,52 4 214,88 2017-0002 COM COM M DOM MONEDIERES 1019258 16 925,47 17 063,05 16 791,0 17 210,76 16 923,68 17 109,35 19 382,67 20 578,80 19 703,09 19 467,4 20 356,93 19 922,5 10 000,00 CAF ALSH MONTAIGNAC 201500025 10 000,0 7 338,08 10 000,00 4 000,0 CAF ALSH DARNETS 201500023 4 000,0 3 825,1 4 000,00 BANQUE POSTAL INVEST 2018 MON522185 137 437,50 135 937,50 134 437,50 131 437,50 129 937,50 143 687,5 140 437,50 138 937,50 132 937,50 128 437,50 2019-0001 CACE SERRES A TOMATES 2019 NC0598 97 851,78 96 556,81 95 936,32 95 315,81 94 695,32 94 074,8 93 454,32 51 505,63 51 175,63 51 010,63 50 845,63 50 680,63 CACF INVEST 2019 NC0608 51 340,63 2020-0001 25 814,69 50 515.63 50 350.63 50 185.63 CE DDM 2020 298207E 53 029,03 40 251.53 53 254,43 52 803.63 52 578.23 52 352 83 51 902,03 2021-0001 CACF ETAL CHGES COVID 3358355 30 208,13 30 163,13 30 118,13 30 073.13 30 028,13 2022-0001 EMPRUNT CACF 4299194 39 088,90 38 475,01 37 608.35 36 741.68 35 875,01 35 008,35 34 141.68 2024-0001 EMPRUNT 970 K€ CEPAL 79 433.90 77 857.66 76 281.41 74 705.16 73 128.90 0.00 0.00 0.00 0.00 0.00 0.00 0.00 0.00 COMMUNAUTE DE COMMUNES - ORDURES MENAGERES CC VENTADOUR EGLETONS MONEDIER (Entité N°02) CRCA Financement Immobilier CACF Acquisition camion Bom Renault 15 850.0 15 328.57 14 807.1 Acquisition BOM renault DS 102 RA 23 817,14 23 497,14 24 777,14 24 457,14 24 137,14 23 177,1 2018-0001 BANQUE POST DECHETTERIE MON522184 19 767,5 19 331,2 19 100,2 18 869,2 18 638,2 18 407,2 18 176,2 17 945,2 17 714,2 17 483,2 CEPAL RENAULT BOM FW 206 EH 28 151,2 2021-0001 28 365,54 28 302,4 28 252,0 28 201,60 28 100,80 28 050,4 CHAT POLYBENNE 2024-0001 COLONNES PHASE 1 + PLATEFORMES 39 755.88 37 753.8 36 934.88 36 115.88 35 296.8 COMMUNAUTE DE COMMUNES - CC VENTADOUR EGLETONS MONEDIER SERV INTERCOM ACT° CULTURELLE (Entité N°01) 2007-0001 DEXIA Échéances emprunts (Capital + Intérêts) Libellé de l'emprunt 2030 2031 2032 2033 2034 2035 2036 2037 2038 2039 2040 2041 2042 COMMUNAUTE DE COMMUNES - CC VENTA EGLETONS MONEDIER BP BUDGET PRINCIPAL (Entité N°02 CE INVESTISSEMENT 2005 519166 CAF MAISON ENFANT 201100132 2014-0001 CACF INVESTISSEMENT 2014 970231 CACF CAR REAMENAGE 176460 2015-0002 CACF CAR 518110 CACF INVEST 2016 1419699 2016-0002 CACF INVEST 2016 141969 2016-0003 CACF TRANSCORREZIEN 871338 2017-0002 COM COM M DOM MONEDIERES 1019258 19 231,7 2018-0001 CAF ALSH MONTAIGNAC 201500025 2018-0002 CAE ALSH DARNETS 20150002 125 437,50 123 937,50 122 437,50 120 937,50 2018-0003 BANQUE POSTAL INVEST 2018 MON522185

COMMUNAUTE DE COMMUNES - CC VENTADOUR EGLETONS MONEDIER SERV INTERCOM ACT° CULTURELLE (Entité N°01)

51 000,43 50 775,03 50 549,63

30 675,01 29 808,35

0,00

0,00

16 559,25 16 328,25 16 097,25

31 541,68

CC VENTADOUR EGLETONS MONEDIER (Entité N°02)

0,00

Evolutions envisagées en matière d'endettement

25 030.94

51 451,23

33 275,01

0,00

17 021,25 16 790,25

51 225,83

32 408,35

0,00

2019-0001 CACF SERRES A TOMATES 2019 NC

CACF INVEST 2019 NC0608

COMMUNAUTE DE COMMUNES - ORDURES MENAGERES

BANQUE POST DECHETTERIE MON522184

2021-0001 CACF ETAL CHGES COVID 335835 EMPRUNT CACF 4299194

ACHAT POLYBENNE

2020-0002 CE DDM 2020 298207E

2020-0001

2022-0001

Afin de réduire l'endettement et le coût de la dette il est envisagé de ne pas recourir à l'emprunt sur le budget principal en 2025. Cependant un emprunt sera nécessaire sur le budget des OM afin de poursuivre les investissements engagés en vue de la réorganisation de la collecte.

50 324,23 50 098,83

28 075,01

0,00

28 941,68

15 866,25

0,00

49 873,43

27 208,1

0,00

0,00

49 422,63

0,00

55 790,16 54 213,90

0,00

0,00

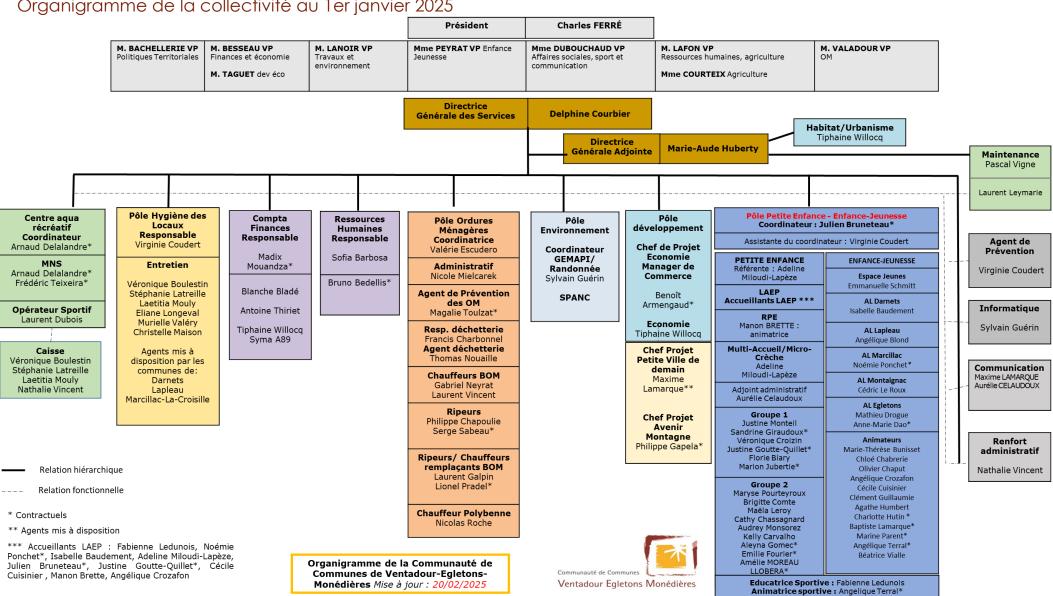
0,00

0,00

0,00

Etat des lieux des Ressources Humaines

Organigramme de la collectivité au 1er janvier 2025

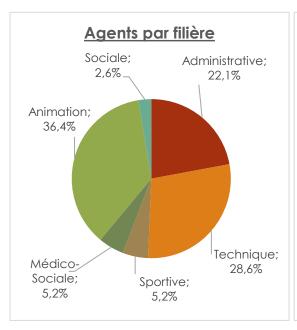


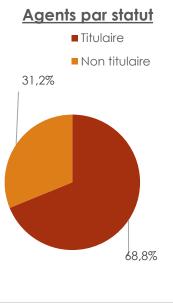
La Communauté de Communes Ventadour Egletons Monédières compte au 1^{er} janvier 2025, 77 agents permanents (titulair esbiliatura aonatizazionels disposant d'un contrat d'au moins 6 mois consécutifs), répartis sur quatre pôles :

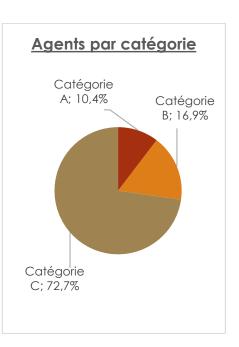
Bureaux administratifs: 13 agents
Le pôle enfance-jeunesse: 43 agents
Le Centre aqua-récréatif: 8 agents
Le service Ordures Ménagères: 13 agents

Typologie des agents au 1er janvier 2025 :

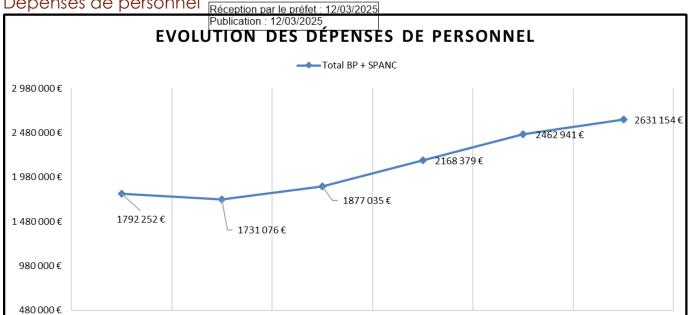
Effectifs au 1er janvi	er 2025	CCVEM	% 2025	Effectifs 2024
Cánánal	Nombre d'agents	77		78
Général	Nombre d'ETP	73,11		75,72
A south man statut	Titulaire	53	68,8%	52
Agents par statut	Non titulaire	24	31,2%	26
	Catégorie A	8	10,4%	8
Agents par catégorie	Catégorie B	13	16,9%	14
	Catégorie C	56	72,7%	56
	Administrative	17	22,1%	16
	Technique	22	28,6%	22
Aganta nar filiàra	Sportive	4	5,2%	4
Agents par filière	Médico-Sociale	4	5,2%	4
	Animation	28	36,4%	29
	Sociale	2	2,6%	3







Dépenses de personnel



Les dépenses de personnel sont depuis 2019 en augmentation chaque année, s'expliquant par la conjugaison de plusieurs facteurs, dont en particulier :

2022

2023

2024

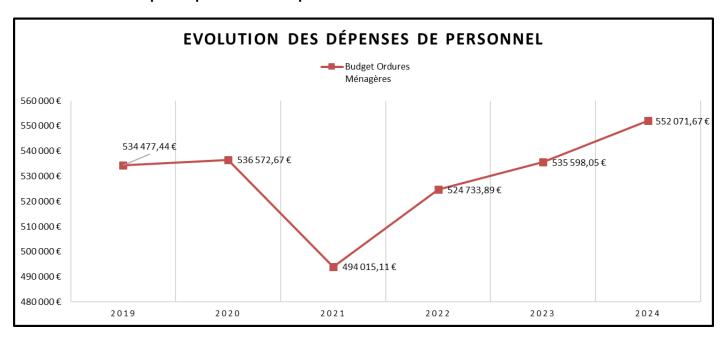
2021

L'avancement de carrière des agents ;

2020

2019

- ↓ La revalorisation des grilles indiciaires et augmentation du point d'indice de 2022 à 2024;
- Les remplacements sur arrêts de travail, mi-temps thérapeutiques ;
- 👃 L'ouverture de nouveaux services : ALSH de Montaignac en 2017, microcrèche à Marcillac en 2022, créations de postes de chef de projet PVD, manager de commerce et chef de projet Avenir Montagne;
- En 2024 une prime ponctuelle au pouvoir d'achat a été accordée.



Suite à l'intégration des ordures ménagères en 2018 et des départs en retraite, la réorganisation des services a permis de faire baisser la masse salariale de 20% entre 2018 et 2021. La masse salariale ré-augmente à partir de 2022, en raison de la revalorisation des grilles indiciaires et du point d'indice, du recrutement en 2022 d'un chargé de mission REOMI, et de la création d'un poste de chargé de mission prévention des déchets en 2023 (agent mutualisé avec V2M et financé par la Région).

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

019-241900133-20250310-DEL-2025-017-DE

Accusé certifié exécutoire

Compte tenu du mécanisme prodite de la carières des agents publics, de l'augmentation de la cotisation employeur de la CNRACL, de l'augmentation de la participation employeur à la prévoyance, à 6% (à préciser) pour le budget Principal, le budget annexe SPANC et le budget annexe Ordures Ménagères.

Ces estimations sont données à titre indicatif et seront affinées jusqu'au vote des Budgets Primitifs.

Schéma de mutualisation

Un premier schéma de mutualisation a été approuvé en septembre 2015 par le Conseil Communautaire. Ce schéma a pour but d'identifier les sources de mutualisation possibles entre la Communauté de Communes et les communes membres. Il est actualisé chaque année et annexé au présent rapport d'orientations budgétaires.

Restes à réaliser (RAR) de la sectifié exécutoire Restes à réaliser (RAR) de la section d'investissement des Budgets Primitifs 2025

Budget Principal

ODERATIONS	COMPTE	Restes à ré	aliser 2024
OPERATIONS	COMPTE	DEPENSES	RECETTES
<u>010 COR</u> Subvention Région TRVX Abreuvement doustre Phase 1	1322		4 718,00
Subvention Région Trux Soudeillette	1322		1 378,00
Subvention Région TRVX Abreuvement doustre Phase 2	1322		5 025,00
Subvention Département Vendahaut	1323		5 623,00
Subvention AEAG AAP ZH	1328		7 802,00
Subvention Région AAP ZH solde	1322		11 402,00
Subvention Agence de l'Eau - Trvx abreuv. Doustre Phase 2	1328		12 562,00
Subvention Agence de l'Eau - Mise aux normes plan eau Vendahaut Mise aux normes Plan d'eau du Vendahaut	1328 2315	37 106,00	8 435,50
Participation investissement CCXVD	2315	259,00	
Participation Suivi BV Doustre (Pêche d'inventaire sonde thermique, recharge granulo)	2315	5 755,00	
TOTAL OPERATION		43 120,00	56 945,50
<u>013 PLH - OPAH</u>			
Subventions Aides Logements Vacants	20422	3 746,00	
Subventions logements communaux (Marcillac)	204182	5 012,00	
Subventions logements communaux (Lapleau)	204182	6 573,00	
Subventions logements communaux (St Hilaire) TOTAL OPERATION	204182	10 000,00	0.00
014 CHEMINS RANDO		25 331,00	0,00
Subvention CD19 circuits VTT	1323		1 200,00
Subvention CD19 panneaux signalisation	1323		3 884,00
Panneaux (bureau accompagnateurs Montagne)	2158	15 240,00	
TOTAL OPERATION		15 240,00	5 084,00
026 RESTRUCTURAT® ACCUEIL LOISIRS			
Subvention restructuration MDE solde 70%	1311		63 000,00
Subvention restructuration MDE	1313		45 711,00
Subvention restructuration MDE Subvention CEE travaux ME	1318 1318		52 436,59 77 000,00
Raccord réseau chaleur MDE	2315	76 634,80	77 000,00
Restructuration et extension MAC	2318	246 915,41	
Extincteurs MAC et Plan de sécurité	2158	872,04	
TOTAL OPERATION		324 422,25	238 147,59
033 ENFANCE JEUNESSE			
Divers pour aménagement MAC	21848	5 399,41	
Subvention mobilier agrandissement MAC	1318		21 600,00
Subvention Crédit Agricole	1318	25 402 04	10 000,00
Matériel Divers pour aménagement MAC (WESCO) TOTAL OPERATION	2188	26 403,81 31 803,22	21 600 00
040 ZA DU BOIS TRA LE BOS		31 803,22	31 600,00
Honoraires DUP - SELAS GOUT DIAS	2031	22 084,00	
TOTAL OPERATION		22 084,00	0,00
041 PLUI			
Soldes engagements à fin 2024 (URBADOC, SIRE CONSEIL, REPRO)	202	14 564,21	
TOTAL OPERATION PLUI		14 564,21	0,00
<u>043 Schéma directeur approvisionnement eau potable et assainissement</u>			
Prestation AMO	2031	26 000,00	
Prestation BE Artelia Prestation Impact Conseil	2031	157 225,40 36 274,60	
Subvention Département	1313	30 274,00	31 337,38
Subvention Agence de l'Eau Adour Garonne	1318		179 730,91
TOTAL OPERATION		219 500,00	211 068,29
<u>046 Plans actions économiques</u>			
Subventions Economiques	20422	19 160,16	
TOTAL OPERATION		19 160,16	0,00
049 Travaux de sectorisation (Budgété Op043 BP23)	4800		07.000.50
Reste à charge communes (100%)	4582	040.05	87 295,84
Sectorisation des réseaux AEP (lot n°1 = Miane et Vinatier) Subvention Département	4581 4582	848,05	36 476,80
Subvention Departement Subvention Agence de l'Eau Adour Garonne	4582		33 230,46
TOTAL OPERATION		848,05	157 003,10
052 Transfert compétence Eau et Assainissement		2 :2,30	2 223,20
Dépenses Etude transfert eau assainissement	2031	124 494,00	
Subvention transfert eau assainissement	1318		37 124,50
Subvention Département Transfert eau assainissement	1313		10 607,00
TOTAL OPERATION		124 494,00	47 731,50
099 OPERATIONS NON AFFECTEES Defection toiture	2242	11 050 00	
Refection toiture TOTAL OPERATION	2313	11 050,80 11 050,80	0,00
CUMUL		851 617,69	747 579,98
		002 027,00	575,50
			-104 037,71
	-		•

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur 019-241900133-20250310-DEL-2025-017-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 12/03/2025 Publication : 12/03/2025 Budget annexe Ordures Ménagères

Restes à réaliser 2024 par Opérations			
OPERATIONS	СОМРТЕ	Restes à réaliser 2024	
		DEPENSES	RECETTES
<u>417</u>			
Création Plateformes PAV L2 (marché n°0008 PLATEFORMES)	2151	196 845,74	
Polybenne d'occasion	2182	208 800,00	
CRTE réorganisation du service OM	1311		90 000,00
AMO POINTS PROXIMITE - SAS AMON INGENIERIE	23151	2 436,00	
REOMI AMO Apport volontaire HM - SAS TERROIRS ET COMMUNAUTE	23151		
TOTAL OPERATION		408 081,74	90 000,00
CUMUL		408 081,74	90 000,00
			-318 081,74

IV) Orientations Rudgétaires polypiannuelles à partir de 2025

Les montants de dépenses sont exprimés en € TTC et comprennent les restes à réaliser. Les subventions sont calculées sur le montant de dépenses HT.

TOURISME

- * Château de Ventadour:
 - Dépenses :
 - ✓ Travaux de reprise de maçonnerie : 36 000 €
 - ✓ Divers travaux d'électricité et éclairage : 2 500 €
 - Recettes:
 - ✓ DRAC : 50% des travaux de reprise de maçonnerie : 15 000 €
- Domaine des Monédières :
 - Dépenses :
 - ✓ Expertise et travaux de reprise suite à remontées d'humidité : 26 000 €
 - Recettes:
 - ✓ Prise en charge de tout ou partie de l'expertise et des travaux par les assurances

ENFANCE JEUNESSE

- Travaux de rénovation et d'agrandissement de la Maison de l'Enfant à Égletons
 - Dépenses :
 - ✓ Réfection du parking de la Maison de l'Enfant : 15 000 €
 - ✓ Achèvement des travaux et raccordement au réseau de chaleur : 324 000 € (reste à réaliser fin 2024)
 - ✓ Mobilier: 31 803,22 € (reste à réaliser 2024)
 - Recettes:
 - ✓ CAF: 52 436,59 € (reste à réaliser fin 2024)
 - ✓ Département : 45 711 € (reste à réaliser fin 2024)
 - ✓ DSIL/CRTE: 63 000 € (reste à réaliser fin 2024)
 - ✓ CEE: 77 000 € (reste à réaliser fin 2024)
 - ✓ CAF Mobilier : 21 600 (reste à réaliser fin 2024)
 - ✓ Crédit agricole mobilier : 10 000 € (reste à réaliser fin 2024)
- Achat d'un Minibus en 2025 :
 - Dépenses : 46 243 €
 - Recettes: 80% du montant HT (CAF), soit 31 036,58 €
- * Investissements divers (renouvellement de matériel et de mobilier, matériel pédagogique...): 6 000 € (service enfance jeunesse) + 3 000 € (pôle petite enfance)

DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE

- * ZA de Tra le Bos:
 - Dépenses :
 - ✓ Voirie: 25 000 €
 - ✓ Frais divers (assistance juridique frais d'avocats) : 27 000 € dont 22 084 € de reste à réaliser fin 2024
 - ✓ Provision pour risques: 125 000 € (dommages et intérêts demandés par les expropriés)

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

019-241900133-20250310-DEL-2025-017-DE

Accusé certifié exécutoire

- Réception par le préfet : 12/03/2025

 Réception par le préfet : 12/03/2025
 - ✓ Etat DETR voirie : 6 573 €
 - ✓ Restitution indemnités d'expropriation : 918 175 €
- * Aides économiques aux entreprises : 60 000 €
 Dont 19 160,16 € de reste à réaliser fin 2024 + 40 000 € de crédits nouveaux => 59 160,16 €
- * Actions mobilité en 2025 :
 - Schéma Directeur cyclable : estimation 48 000 €
 - ADEME (50%): 20 000 €

AMÉNAGEMENT DU SITE DES COMBES A EGLETONS EN ESPACE DE CO-TRAVAIL ET BUREAUX

- * Raccordement des Combes au réseau de chaleur
 - Travaux de raccordement : 90 127,20 €
 - Recettes sollicitées
 - ✓ DETR: 33 797,70 €
- * Aménagement du bâtiment en 2026 :
 - Maitrise d'œuvre : 95 988 € dont 50 000 € en 2025
 - Dépenses (études + travaux) : 1 030 212 € (à engager avant mars 2026)
 - Plan de financement :
 - ✓ DETR: 125 000 €
 - ✓ Avenir Montagne Mobilité : 50 000 €
 - ✓ Région Nouvelle-Aquitaine: 70 000 €
 - ✓ Département : 157 200 €
 - ✓ Autofinancement / reste à charge CC VEM (53,15%) : 456 310 €
- Matériel informatique en 2026 :
 - Dépenses (serveurs, logiciels, système visioconférence): 30 000 €
 - Plan de financement:
 - ✓ DETR: 10 000 € (40%)
 - ✓ Autofinancement / reste à charge CC VEM (60%): 15 000 €

SIEGE SOCIAL

- Installation d'une pompe à chaleur en 2025 :
 - Dépenses : 34 350 €
 - Recettes:
 - ✓ DETR: 11 449 €
 - ✓ Département : 7 156 €
 - ✓ CEE: 2 667,42€
 - ✓ Participation commune de Lapleau : 3 675,51€
 - ✓ Autofinancement / reste à charge CC VEM (13,69%): 3 675,51 €
- * Eclairage salle de réunion :
 - Dépenses : chiffrage en cours

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

019-241900133-20250310-DEL-2025-017-DE

Accusé certifié exécutoire

MATERIEL INFORMATIQUE ET TRéception par le préfet : 12/03/2025 Publication : 12/03/2025

* Renouvellement du matériel informatique pour 2025 :

3 PC portable: ALSH DARNETS, ALSH Marcillac, Sport

6 PC Fixe: RH, Direction, Finance, OM (x2), PREVENTION

4 Ecrans

9 souris ergonomique

7 support double écran

1 écran de projection et de visio : 4 344 €

- Dépenses : 12 450 € (devis Technique Media)
- Recettes: Etat (DETR): (40% des dépenses HT): 4 150 €
- * Frais de déploiement de la nouvelle solution téléphonique sur l'ensemble des sites de la CCVEM:
 - Dépenses : 3 480 € (devis AMEDIA SOLUTIONS)
- Renouvellement copieurs et imprimantes :
 - Dépenses : 12 000 € (Maison de l'Enfant, Espaces Jeunes, Maison Au Soleil, Centre Aquarécréatif)

CENTRE AQUARECREATIF

- Poste de caisse
 - Dépenses : 4 116 €
- Système de destratificateur d'air :

Dépenses : 13 413,60 €
 Recettes : 13 413,60 €

* Divers: pompes, sondes, matériel technique et sportif, etc...: 24 000 €

URBANISME - HABITAT

- ★ PLUI:
 - Dépenses :
 - Evolutions PLUI: 45 000 € dont 14 564,21 € (reste à réaliser 2024)
 - Bilan PLUI: chiffrage en cours
 - Recettes: Participations communes d'Egletons et de Marcillac la Croisille: 7 855 €
- * Aides à l'habitat (PLH, logements vacants) : 56 000 €
 Dont 25 331 € de reste à réaliser fin 2024 + 30 000 € => 55 331 € arrondis à 56 000 €

PROGRAMME AMÉNAGEMENT NUMÉRIQUE

* Remboursement de l'avance consentie par la CCVEM à DORSAL = Recettes : 108 261 €

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur 019-241900133-20250310-DEL-2025-017-DE

Accusé certifié exécutoire

SCHEMA DIRECTEUR AEP

Réception par le préfet : 12/03/2025 Publication : 12/03/2025

- ✓ Dépenses : 341 275 € dont 219 500 € de reste à réaliser fin 2024
- Recettes à percevoir :
 - ✓ Agence de l'eau : 235 040 € dont 179 730,91€ de reste à réaliser fin 2024
 - ✓ Département : 33 230 € dont 31 337,38 € de reste à réaliser fin 2024

Estimatif reste à charge CCVEM pour cette opération = 173 061 €.

TRAVAUX DE SECTORISATION

- Dépenses :
 - ✓ Reste 848,05 € (reste à réaliser fin 2024)
- Recettes:
 - ✓ Département : 36 476,8€ (reste à réaliser fin 2024)
 - ✓ Agence de l'eau : 33 230,46 € (reste à réaliser fin 2024)
 - ✓ Participation des communes : 87 295,84 € (reste à réaliser fin 2024)

Reste à charge CCVEM pour cette opération = nul (mais impact sur la trésorerie).

ENVIRONNEMENT: GEMAPI

Travaux inscrits aux différents Programmes rivières

- PPG du bassin versant de la Luzège et des affluents de la Dordogne

- * <u>Déjà en cours : Mise en conformité du Plan d'eau du Vendahaut</u> (Lapleau), maitrise d'œuvre et travaux (partiteur amont, moine immergé, réfection du bassin de décantation)
 - Dépenses : 37 106 € reste à réaliser 2024
 - Dépenses: 5 708 € crédit nouveau pour imprévu
 - Recettes: AEAG (30%): 8 435 € reste à réaliser 2024
 - CD19 (10%) : 5 623 € reste à réaliser 2024
- * <u>Déjà en cours : Travaux de restauration des embâcles sur la Soudeillette</u> suite à tempête été 2022
 - Dépenses: 0 €
 - Recettes: AEAG (50%): 1 723 € reste à réaliser 2024
 - Région NA (20%) : 689 € reste à réaliser 2024
- * 2021-2024 : APPEL A PROJET RESTAURATION DES ZONES HUMIDES, programme terminé, solde en attente.
 - Dépenses: 0 €
 - Recettes: AEAG (30%): 7 802€ reste à réaliser 2024
 - Région NA (50%) : 11 402 € reste à réaliser 2024

- PPG du bassin versant du Doustre

- * <u>Déjà en cours : Travaux de préservation du Doustre PHASE 1, mise en défens et abreuvement</u> (clôtures, passage à gué, descente aménagée).
 - Dépenses: 0 €
 - Recettes: AEAG (50%): 11 795 € reste à réaliser 2024
 - Région NA (20%) : 4 718 € reste à réaliser 2024

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur 019-241900133-20250310-DEL-2025-017-DE

Accusé certifié exécutoire

* Travaux de préservation du Doustre PHASE 2, mise en défens et abreuvement (clôtures, passage à gué, descentifié alimenagges).

Dépenses: 0 €

- Recettes: AEAG (50%): 12 562 € reste à réaliser 2024
 Région NA (20%): 5 025 € reste à réaliser 2024
- * Participation à l'étude de mise aux normes de l'étang du Prévot (classe C) porté par le Syndicat Intercommunal de l'étang Prévot. Participation de 10% soit 2 800 € de dépenses
- * Participation à l'étude de suivi du bassin versant du Doustre par la pose de sondes thermique et de pêche d'inventaire, porté par la CCXVD à l'échelle du bassin versant Doustre avec une participation de Tulle Agglo et CCVEM

Dépenses: 3 000 € – reste à réaliser 2024

2025 : Travaux de renaturation du ruisseau des Gouttes affluent du ruisseau de l'Etang de Gros) sur 390ml avec création d'un nouveau lit, clôture, passage à gué et buse de traversée de la piste

Dépenses : 45 600 € (estimatif)

Recettes: AEAG (50%): 19000 €

Région NA (20%): 7 600 €

* <u>2025 : Restauration hydraulique du passage busé de Barbot sur le Rabinel</u> Remplacement de la buse actuelle par un pont cadre de dimension supérieure.

Dépenses : 54 000 € (estimatif)

■ Recettes: AEAG (50%): 22 500 €

DETR (30%): 13500 €

* 2025 : Travaux de mise en défens et d'abreuvement sur le ruisseau de la Femme Morte et affluent clôture, passage à gué

Dépenses : 24 000 € (estimatif)

Recettes: AEAG (50%): 10 000 €

DETR (30%) : 4 000 €

* 2025 Projet de sensibilisation aux zones humides, réalisation d'un observatoire sur l'Etang de Gros: ponton d'accès, observatoire en bois sur pilotis, panneaux de sensibilisation et d'information:

Dépenses : 42 000 € (estimatif)

Recettes: AEAG (50%): 17 500 €

- Ensemble du service

* PROJET EDUC'EAU, Entente BV Corrèze, Développement d'outils de communication sur la compétence GEMAPI, participation à l'autofinancement du projet pour 3 ans

Dépenses : 2500 €

■ Recettes: AEAG 1 600€

ENVIRONNEMENT: Randonnée pédestre

- * Balisage et implantation d'une signalétique complémentaire Phase 1: Fourniture des panneaux par PIC BOIS (5 760 €) et pose par le bureau des accompagnateurs de la moitié en 2024 (16 000 €):
 - Dépenses : 25 240 € reste à réaliser 2024
 - Recettes: CD19 (20%): 3884 € (dans le cadre du contrat de cohésion des territoires 2023/2025)

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

019-241900133-20250310-DEL-2025-017-DE

Accusé certifié exécutoire

* Mise en place des circ^{Rifts}de VIII (1995) sage / Panneaux et signalétique en lien avec la FFCT

Dépenses : 0€

- Recettes: CD19 (20%): 686 € (dans le cadre du contrat de cohésion des territoires 2023/2025) – reste à réaliser 2024
- * Mise en place de P.A.P.S.E. (Parcours d'Activités Physiques et Sportives Etalonnés), sur 2 circuits (2 500 €/circuit) à Lapleau et Rosiers d'Egletons

Dépenses : 5 000 € – reste à réaliser 2024

Recettes: CD19: 1 000 € (500 € par circuit) - reste à réaliser 2024

* 2025 Balisage et implantation d'une signalétique complémentaire Phase 2 : Fourniture des panneaux par PIC BOIS (4 800 €) et pose par le bureau des accompagnateurs de la moitié en 2024 (12 740 €) :

Dépenses : 17 540 € – reste à réaliser 2024

- Recettes: CD19 (20%): 3 508 € (dans le cadre du contrat de cohésion des territoires 2023/2025)
- * <u>2025 Praticabilité des chemins de randonnée pédestre</u> : remplacement ou restauration de différents mobiliers sur les circuits (passerelle, marche, portillons, modification de circuits ...) :

Dépenses : 36 000 € (estimatif)

* 2025 Création circuit autour de l'Etang de gros : uniquement balisage

Dépenses : 1 200 € (estimatif)

TRANSFERT DE COMPETENCES EAU & ASSAINISSEMENT

* Etude

Dépenses : 124 494 € - reste à réaliser 2024

Recettes: AEAG: 37 124,50 € - reste à réaliser 2024

Département : 10 607 € - reste à réaliser 2024

BUDGET ANNEXE ORDURES MENAGERES

* Déploiement de la collecte en PAV

Dépenses :

Création de plateformes : 196 845, 74 € (reste à réaliser) AMO aménagement plateformes : 2 436 € (reste à réaliser)

Polybenne d'occasion : 208 800 € (reste à réaliser)

Conteneurs aériens Bon de Commande n°2 : 319 549,20 €

Colonnes OM BC n°3: 412 460 €

Recettes:

DSIL/CRTE: 90 000 € (reste à réaliser)

Dossier CITEO AAP 2024 Optimisation de la collecte : 111 441 €

- Actions de prévention des déchets / Gestion de proximité des biodéchets (2025-2027) :
 - Dépenses : Investissements pour 238 308 €
 Composteurs individuels pour 145 957,20 €
 Zones de compostage partagé pour 57 718,80 €
 Broyeur multi-végétaux pour 34 632,00 €
 - Recettes:

Région Nouvelle Aquitaine 75 000 €

Participation des usagers (composteurs individuels) : 62 789 €

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur 019-241900133-20250310-DEL-2025-017-DE

Mise en œuvre de la redevance incitative :

Dépenses : Accusé certifié exécutoire :

Accusé certifié exécutoire :

Réception par le préfet : 12/03/2025 |

Publication : 12/03/2025

Collecte de certains établissements ou structures avec une BOM : 250 000 € (2025) ; Marché aide à la mise en Œuvre Redevance Incitative (marché à bon de commande): SAS Terroirs & Communautés: engagement pour 63 624 €, SARL Consilium: engagement pour 4 788€;

Logiciel de gestion (facturation REOMI): 24 000 €

Badges: x6 500 à 8,50 € TTC: 55 250 €

Système d'identification à la déchetterie : environ 48 000 €

Sensibilisation Communication: 20 000 € / 30 000 €

Caissettes et sacs cabas pour le transport des OM et du tri : 171 600 € TTC

Remise en état du terrain suite à fermeture de l'ISDI AMO dossier porter à connaissance solde : 6 030 € Transport de terre végétale (chiffrage en cours) Terrassement: 12717€

- Bâtiments photovoltaïques à la déchetterie (chiffrage en cours)
- Etude photovoltaïque sur toiture du service ordures ménagères en 2026 :
 - Dépenses : 2 500 €

BUDGET ANNEXE SIAC - OUVRAGE THEATRAL PERMANENT (Budget HT)

★ Changement détecteurs SSI: 2 352 € HT / 2 822,40 TTC

★ Electricité: 500 € HT / 600 € TTC

Travaux de couverture et reprise poutre extérieure : Chiffrage en cours

BUDGET ANNEXE BOIS DUVAL (Budget HT)

Vidange et nettoyage de la réserve incendie : 19 050 € HT / 22 860 € TTC